

Procès-verbal de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA

Dans le cadre de la journée d'échanges autour de la neurodiversité organisée par le RTSA, l'Assemblée des membres a été tenue en ligne et en présentiel sur l'heure du midi le 27 mai 2025 à Orford. Les membres du réseau se sont réunis afin de discuter des avancées du RTSA, de ses priorités stratégiques ainsi que de ses orientations futures. Cette rencontre, qui rassemblait des chercheurs, des étudiant·e·s, des clinicien·ne·s et des personnes ayant une expérience vécue, visait à favoriser le dialogue, la collaboration et l'orientation des actions du réseau dans une perspective de recherche inclusive et ancrée dans la communauté.

Les documents figurant au présent procès-verbal s'inscrivent dans cette démarche et couvrent, d'une part, les éléments préparatoires à l'assemblée, incluant le plan stratégique et les révisions apportées à la Charte du RTSA, d'autre part, les présentations effectuées lors de l'assemblée portant notamment sur les orientations stratégiques et budgétaires, et enfin, les documents transmis après l'assemblée. Ces derniers comprennent notamment la mise à jour de la Charte à la suite des discussions ainsi que la tenue d'un vote électronique, rendu nécessaire en raison de l'absence de quorum, afin de permettre l'adoption formelle des propositions soumises aux membres.

Documents fournis :

- 1. Ordre du jour de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA**
- 2. Documents fournis en préparation de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA**
 1. Présentation du plan stratégique
 2. Charte 2018
 3. Charte 2025
 4. Tableau des modifications apportées à la Charte 2025
- 3. Documents fournis lors de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA**
 1. Présentation des orientations stratégiques et budgétaires 2025-2026 et des propositions mises au vote
- 4. Documents fournis après l'Assemblée des membres 2025 du RTSA et mise en place d'un vote électronique en raison de l'absence de quorum, empêchant l'adoption officielle de certaines décisions**
 1. Description du processus et communications envoyées aux membres votants
 2. Modifications proposées à la Charte du RTSA 2025 à la suite de l'Assemblée des membres
 3. Résultats des votes électroniques

L'ensemble de ces documents est versé au présent procès-verbal et fait partie intégrante du dossier de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA.



Réseau pour transformer
les soins en autisme
Transforming Autism
Care Consortium

Procès-verbal de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA

Section 1 : Ordre du jour de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA



Réseau pour transformer
les soins en autisme
Transforming Autism
Care Consortium

ORDRE DU JOUR

Assemblée annuelle des membres du RTSA

Date : mardi 27 mai 2025

Heure	Item à l'ordre du jour	Documents	Vote
11 h 45 à 11 h 50	1. Mot de bienvenue & adoption de l'ordre du jour <i>Mayada Elsabbagh et Mélanie Couture</i>		
11 h 50 à 12 h 10	2. Présentation des activités du réseau 2025-2026 <i>Mayada Elsabbagh et Mélanie Couture</i>	• Doc 2.1. Orientations stratégiques	Vote #1: Orientations stratégiques et budgétaires
12 h 10 à 12 h 20	3. Présentation de l'organigramme du RTSA <i>Emily Kirby</i>		Vote #2: membres du Comité de direction
12 h 20 à 12 h 35	4. Mise à jour de la Charte du RTSA <i>Emily Kirby</i>	• Doc. 4.1. Charte 2025 • Doc 4.2. Tableau de résumé des modifications (incluant lien vers Charte 2018)	Vote #3: Adoption de la Charte 2025
12 h 35 à 12 h 45	5. Période de questions & clôture de l'assemblée <i>Tous</i>		

Procès-verbal de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA

Section 2 : Documents fournis en préparation de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA

1. Présentation du plan stratégique
2. Charte 2018
3. Charte 2025
4. Tableau des modifications apportées à la Charte 2025

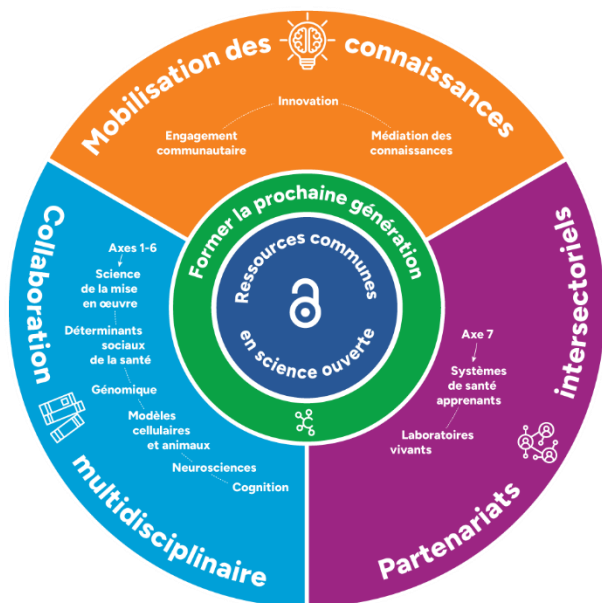


Réseau pour transformer
les soins en autisme
Transforming Autism
Care Consortium

Réseau pour transformer les soins en autisme (RTSA)

Résumé du plan stratégique

Valeurs stratégiques : Le plan stratégique du RTSA 2.0 est guidé par la perspective des personnes avec savoirs expérientiels et par de nombreux cadres politiques québécois, canadiens et internationaux. Ces derniers convergent tous pour signaler l'urgence de répondre aux besoins non comblés énoncés par les personnes ACN (autistes ou ayant une autre condition neurodéveloppementale) et leurs familles, en particulier en ce qui a trait à leur santé, leur bien-être, et leurs expériences de stigmatisation, de discrimination et d'exclusion sociale. Ces expériences négatives évitables entraînent des coûts élevés pour la société, dont des coûts élevés de soins de santé, mais également ceux induits par la perte de productivité et l'ostracisme.



En ACN, la perspective des personnes avec savoirs expérientiels est essentielle pour définir les besoins prioritaires. Pour ce faire, une multitude de voix et de perspectives doit être considérée, non seulement celle des personnes autistes ou présentant une condition neurodéveloppementale (aussi appelées personnes neurodivergentes selon le mouvement de la neurodiversité), mais aussi des membres de leurs familles, leurs proches-aidants et des défenseurs de leurs droits.

Le plan stratégique intègre donc toutes ces perspectives pour mettre à profit l'expérience et les succès du Réseau afin de proposer un nouvel objectif : favoriser les découvertes scientifiques à grand impact tout en renforçant la capacité collective de répondre aux besoins non comblés.

Axes de recherche : Les axes de recherche permettent d'exprimer l'expertise scientifique du RTSA et des différentes communautés qui gravitent autour de l'ACN. Jusqu'à présent, le RTSA a mis à profit le leadership international du Québec en génomique et en neurosciences afin d'améliorer la compréhension des causes fondamentales de l'ACN, incluant sa complexité et la variabilité de son impact sur la vie des personnes concernées.

Le RTSA est maintenant bien positionné pour valoriser les domaines de recherche avec un haut potentiel d'impact, actuellement sous-représentés en ACN. Le RTSA repose sur sept axes de recherche:

- **Génomique** : identification et caractérisation des facteurs génétiques associés à l'autisme grâce à des technologies de pointe comme le séquençage de nouvelle génération.
- **Modèles cellulaires et animaux** : conception et analyse de modèles biologiques reflétant des mutations génétiques liées à l'autisme, avec un accent sur la connectivité cérébrale.
- **Neuroscience** : étude des marqueurs de risque, de plasticité et de connectivité influençant le développement cérébral.
- **Cognition, comportement et santé mentale** : analyse des profils perceptifs, cognitifs et émotionnels, en lien avec des stratégies d'intervention.
- **Science de la mise en œuvre** : élaboration et évaluation de pratiques de soutien fondées sur les besoins des personnes concernées.
- **Déterminants sociaux** : analyse des impacts des facteurs sociaux, économiques, géographiques et culturels sur la qualité de vie et l'accès aux services.
- **Systèmes de santé apprenants et laboratoires vivants** : intégration des meilleures pratiques dans les contextes de soins, d'éducation et communautaires, en collaboration avec les milieux concernés.

Orientations stratégiques : Le RTSA 2.0 (figure) est fondé sur :

1. l'actualisation d'une **ressource commune** selon les principes de la science ouverte, soit la cohorte Québec 1,000 familles (Q1K) ;
2. la **formation** de la future génération de leaders en neurodéveloppement dans nos centres de recherche ;
3. un renforcement de l'excellence québécoise en **recherche collaborative multidisciplinaire** ;
4. le développement de **modèles novateurs de partenariats intersectoriels** en ACN ; et
5. une stratégie de **mobilisation des connaissances** qui permettra d'élargir le rayonnement du réseau et encouragera l'innovation sociale.

Valeur ajoutée: Le RTSA est un réseau unique avec une valeur ajoutée pour l'écosystème complexe de l'ACN qui pourra combler l'écart considérable entre la vision ambitieuse de la province du Québec et les réalités quotidiennes des personnes ayant une expérience vécue :

- Décloisonner des silos ;
- Faire avancer la recherche ;
- Renforcer les capacités ;
- Soutenir les pratiques et les politiques fondées sur des données probantes.

Note : Ce plan stratégique a été présenté dans le cadre de la demande de subvention du concours des réseaux thématiques de recherche 2024-2032 du Fonds de recherche du Québec.



CHARTRE

RÉSEAU POUR TRANSFORMER LES SOINS EN AUTISME (RTSA)

Dernière modification : 5 octobre 2018

Approuvée par les membres du Réseau le : 1^{er} mai 2018

Approuvée par le Fonds de recherche du Québec – Santé le : *(inscrire la date)*

1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

1.1. NOM DU RÉSEAU

L'organisme porte le nom officiel de « RÉSEAU POUR TRANSFORMER LES SOINS EN AUTISME » et il utilise l'acronyme « RTSA ». En anglais, le Réseau se désigne sous le nom de « TRANSFORMING AUTISM CARE CONSORTIUM » et il utilise l'acronyme « TACC ». Le RTSA a été officiellement désigné comme réseau thématique du Fonds de Recherche du Québec - Santé en avril 2017.

1.2. OBJECTIFS DU RÉSEAU

Les objectifs du Réseau sont les suivants :

- 1.2.1. Relier et mobiliser les forces du Québec dans la recherche sur le trouble du spectre autistique (TSA, ou autisme) ;
- 1.2.2. Améliorer l'accès et la disponibilité de l'expertise et des ressources de la recherche ;
- 1.2.3. Améliorer la collaboration et la coordination entre les institutions, les secteurs et les disciplines;
- 1.2.4. Améliorer l'intégration des connaissances dans la pratique et la politique ;
- 1.2.5. Maximiser les investissements dans la recherche par la création, la gestion et la promotion d'infrastructures scientifiques et d'initiatives stratégiques, de bases de données cliniques et de transferts de connaissances vers les cliniques, les patients et les soignants.

1.3. COMPOSITION DU RÉSEAU

Le Réseau est composé de membres, d'institutions universitaires et de santé ainsi que d'organismes communautaires qui ont un intérêt commun à comprendre et à traiter les troubles du spectre autistique.

2. DIRECTION DU RÉSEAU

2.1. PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT

- 2.1.1. Nomination : le directeur est nommé par les membres réguliers du Réseau. Le choix du directeur doit être approuvé par le conseil d'administration du FRQS. Il n'y a pas de salaire associé à ce poste.
- 2.1.2. Durée du mandat : la durée du mandat du directeur correspond au cycle de renouvellement de la subvention émise par le FRQS, celle-ci est en général d'une durée de quatre ans. Le mandat du directeur est renouvelable.
- 2.1.3. Démission : en cas de démission, le comité de direction est responsable de nommer un directeur qui restera en poste pour la partie non écoulée du mandat si celle-ci est moins de deux ans. Si la partie non écoulée du mandat est supérieure à deux ans, le processus de nomination formel devra être mis en place.

- 2.1.4. Directeur adjoint : le directeur peut choisir un directeur adjoint parmi les membres réguliers du Réseau. Il n'y a pas de salaire associé à ce poste.
- 2.1.5. Coordonnateur : la direction est épaulée par un coordonnateur pour faciliter la mise en œuvre des orientations stratégiques du Réseau.

2.2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

2.2.1. Le mandat du directeur et du directeur adjoint se définit comme suit :

- 2.2.1.1. Assure le leadership nécessaire à la vitalité du Réseau, à la participation active de ses membres, à la pertinence et à la qualité scientifique de ses activités ;
- 2.2.1.2. Voit à l'élaboration, à la mise à jour et au respect de la charte et des règles de fonctionnement ;
- 2.2.1.3. Voit à l'établissement d'un processus de sélection et de révision des objectifs et priorités du Réseau ;
- 2.2.1.4. Assure la transparence, l'efficacité et l'équité dans l'allocation et l'utilisation des fonds consentis au Réseau et est responsable de ses décisions auprès du conseil d'administration du FRQS ;
- 2.2.1.5. Voit au rayonnement scientifique du Réseau sur la scène locale, nationale et internationale.

2.2.2. Le mandat du coordonnateur se définit comme suit :

- 2.2.2.1. Le coordonnateur est choisi par le directeur du Réseau et l'assiste dans la préparation et le suivi des réunions du comité de direction et autres comités ;
- 2.2.2.2. Il agit comme secrétaire et président d'élection aux réunions de l'assemblée des membres, du comité de direction, du comité scientifique, et autres comités du Réseau.
- 2.2.2.3. Le coordonnateur est en charge de :
 - La gestion administrative du Réseau ;
 - La documentation associée à la gestion du Réseau ;
 - La mise à jour du site web et la diffusion de l'information ;
 - La coordination des activités scientifiques, programmes (incluant les demandes de bourses et de subventions) et événements du Réseau.

3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

3.1. ASSEMBLÉE DES MEMBRES

- 3.1.1. Composition : l'Assemblée des membres est composée de tous les membres chercheurs réguliers du Réseau.
- 3.1.2. Mandat : chaque membre de l'Assemblée des membres a pour mandat de :

- 3.1.2.1. Partager son avis sur les axes de recherche, ressources communes, et programmes du Réseau pour améliorer leur accès et leur utilisation par tous les membres ;
 - 3.1.2.2. Participer aux rencontres du Réseau ;
 - 3.1.2.3. Bénéficier des privilèges et respecter les responsabilités des membres tels que décrits à la section 4.3.
 - 3.1.2.4. Lors de l'Assemblée des membres, les membres sont responsables de :
 - Entériner les nominations du directeur et des membres du comité de direction ;
 - Approuver la charte du Réseau et les modifications qui y sont faites ;
 - Approuver les orientations et les stratégies prioritaires du Réseau ;
 - Approuver le rapport annuel de progrès préparé à l'attention du FRQS.
- 3.1.3. Fonctionnement : l'Assemblée des membres se réunit au moins une fois par année et la rencontre est convoquée par le directeur du Réseau. Le quorum est atteint lorsque le quart des membres réguliers plus un sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; les membres réguliers peuvent voter en personne ou par voie électronique. Le directeur et le directeur adjoint ont droit de vote.

3.2. COMITÉ DE DIRECTION

- 3.2.1. Composition : le comité de direction comprend le directeur du Réseau, le directeur adjoint et des membres du Réseau. Les membres intéressés doivent soumettre leur candidature au directeur qui les présente ensuite à l'Assemblée des membres qui doit les approuver par vote secret. Il est aussi possible de procéder au vote par voie électronique.

La durée du mandat de chacun des membres correspond au cycle de renouvellement de la subvention octroyée par le FRQS, soit en général quatre ans.

- 3.2.2. Mandat : Le comité de direction doit :
- 3.2.2.1. Assurer l'atteinte des objectifs du Réseau ;
 - 3.2.2.2. Choisir et définir les axes de recherche, les ressources communes et les programmes du Réseau ;
 - 3.2.2.3. Approuver les comités ou les instances jugés nécessaires, définir leur mandat et désigner leurs membres et leurs présidents ;
 - 3.2.2.4. Recevoir des rapports de tous les comités ou instances (incluant les rapports d'activités et financiers) ;
 - 3.2.2.5. Gérer le budget en allouant les fonds de façon efficace, équitable et transparente selon les décisions des comités du Réseau et ajuster en tenant compte de l'atteinte des objectifs ;
 - 3.2.2.6. Assurer le renouvellement de la subvention générale du Réseau auprès du FRQS.
- 3.2.3. Fonctionnement : le comité de direction se réunit au minimum une fois par année suite à une convocation transmise par courriel. Il détermine le lieu et la date de ses réunions. Les membres du comité de direction peuvent se faire remplacer aux réunions.

- 3.2.4. Gestion : un comité plus restreint comprenant le directeur, le directeur adjoint et le coordonnateur est aussi mis en place. Il se rencontre au besoin dans le but de prendre des décisions rapidement sur les opérations du Réseau lorsque les membres du comité de direction ne peuvent être réunis.

3.3. COMITÉ SCIENTIFIQUE

- 3.3.1 Composition : le comité scientifique comprend le directeur du Réseau, le directeur adjoint, des membres du Réseau incluant les responsables d'axes stratégiques. Ces membres sont nommés par le directeur.

La durée du mandat de chacun des membres correspond au cycle de renouvellement de la subvention octroyée par le FRQS, soit en général quatre ans.

- 3.3.2. Mandat : Le comité scientifique doit :

- 3.3.2.1. Veiller à ce que les orientations scientifiques et axes soient respectés ;
- 3.3.2.2. Favoriser la création d'activités scientifiques visant à stimuler les échanges et la collaboration au sein du Réseau ;
- 3.3.2.3. Participer à l'évaluation scientifique et au suivi des initiatives structurantes;
- 3.3.2.4. Concevoir et développer le protocole scientifique pour le projet de recherche commun «Québec 1000 familles»;
- 3.3.2.5 Approuver les programmes de formation scientifique offerts aux membres du Réseau;
- 3.3.2.6 Participer à la demande de renouvellement de la subvention générale du Réseau auprès du FRQS.

- 3.3.3. Fonctionnement : le comité scientifique se réunit au minimum quatre fois par année. Il détermine le lieu et la date de ses réunions. Les membres du comité scientifique peuvent se faire remplacer aux réunions.

3.4. COMITÉ SCIENTIFIQUE AVISEUR

- 3.4.1 Composition : le comité scientifique aviseur est composé au minimum de trois individus externes au Réseau, choisis en fonction de leur domaine d'activité et de la qualité de leur expertise scientifique.

- 3.4.2. Mandat : Le comité scientifique aviseur doit :

- 3.4.2.1. Donner un avis sur les infrastructures, plateformes, activités courantes et projets soumis au Réseau ;
- 3.4.2.2. Évaluer tous les deux ans les activités des membres réguliers du Réseau ;
- 3.4.2.3. Conseiller le Réseau sur ses orientations.

- 3.4.3. Fonctionnement : le comité scientifique se réunit au moins une fois par année et aussi à la demande du directeur et/ou du bureau de direction. Les rapports du comité scientifique sont remis au comité scientifique et au comité de direction qui peut les transmettre au FRQS.

3.5. COMITÉ DE RÉFÉRENCE CLINIQUE

- 3.5.1. Composition : le comité est composé des médecins ambassadeurs en recherche clinique, des coordonnateurs de recherche clinique et du coordonnateur du Réseau qui agit à titre de rapporteur pour le comité de direction et le comité scientifique.
- 3.5.2. Mandat : le comité doit :
- 3.5.2.1. Superviser le développement et l'implantation du projet « Québec 1000 familles » et du registre provincial harmonisé ;
 - 3.5.2.2. Gérer l'implication et la participation des membres cliniciens du Réseau ;
 - 3.5.2.3. Évaluer l'implantation du protocole ainsi que la satisfaction des cliniciens et des familles.
- 3.5.3. Fonctionnement : le comité de référence clinique se rencontre sur une base mensuelle. Les membres peuvent participer en personne ou via vidéoconférence. Les médecins ambassadeurs peuvent être représentés par le coordonnateur de recherche clinique de leur établissement.

4. MEMBRES

4.1. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

- 4.1.1. Admissibilité : toute personne active en recherche au Québec, dans le domaine des troubles du spectre autistique ou dans tout autre domaine qui y est relié, peut devenir membre du Réseau.
- 4.1.2. Adhésion : les nouveaux membres font application auprès du coordonnateur du RTSA. L'adhésion des nouveaux membres est approuvée selon leurs qualifications, et selon les directives du comité de direction.
- 4.1.3. Renouvellement : le statut des membres est révisé tous les deux ans. L'absence de toute activité scientifique ou de contribution au sein du Réseau pour une période de deux ans peut entraîner un changement de statut ou une fin d'adhésion. Un membre peut aussi mettre fin à son adhésion à tout moment. La liste des membres est mise à jour de façon périodique.

4.2. CATÉGORIES DE MEMBRES

- 4.2.1. Membre régulier : chercheur autonome ou chercheur-clinicien autonome (selon la définition du FRQS) participant à un secteur de recherche dans la programmation scientifique du Réseau.
- 4.2.2. Membre étudiant : personne inscrite au 2^{ème} ou 3^{ème} cycle ou au postdoctorat dans une université et qui engage des activités de recherche.
- 4.2.3. Membre associé : membre qui fait partie du Réseau et reçoit les informations le concernant, mais ne participe pas nécessairement à un secteur de recherche faisant partie de la

programmation scientifique du Réseau. Cette catégorie comprend des intervenants tels que les cliniciens, le personnel de recherche, les professionnels, les étudiants de premier cycle universitaire, les gestionnaires, les membres de la classe politique, les personnes autistes, les parents ou tout autre membre de la communauté.

- 4.2.4. Membre honoraire : personne dont le Réseau tient à souligner le mérite exceptionnel ou sa reconnaissance pour services rendus dans le domaine des troubles du spectre autistique. Ce statut ne comporte aucun droit ni obligation.

4.3. PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

- 4.3.1. Privilèges : tous les membres reçoivent les communications du Réseau. Les membres réguliers font partie de l'Assemblée des membres. Ils ont (selon les disponibilités) accès aux subventions du Réseau. Les membres étudiants, associés ou honoraires peuvent participer à l'Assemblée des membres, mais ils n'y ont pas droit de vote.
- 4.3.2. Responsabilités des membres réguliers :
 - 4.3.2.1. Participer aux activités et aux événements scientifiques ;
 - 4.3.2.2. Apporter son concours aux différents comités et au développement du Réseau ;
 - 4.3.2.3. Contribuent à la vitalité du Réseau;
 - 4.3.2.4. Mentionnent le soutien du Réseau dans leurs publications et communications quand ils en bénéficient
- 4.3.3. Éthique : dans toutes leurs activités de recherche (au sein ou à l'extérieur du Réseau), les membres du Réseau doivent respecter les règles, normes et lignes directrices en vigueur au Canada, en matière d'éthique sur la recherche auprès des humains et des animaux notamment selon les règles établies par le FRQ.

5. STRUCTURE SCIENTIFIQUE

Le Réseau comporte des axes de recherche, des ressources communes et des programmes.

5.1. AXES DE RECHERCHE

Le Réseau comporte quatre (4) axes de recherche. Un responsable pour chaque axe est nommé et les membres réguliers du Réseau s'identifient à un ou plusieurs axe en fonction de leurs intérêts de recherche :

- 5.1.1. Génomique : cet axe identifie et caractérise les facteurs génétiques qui sous-tendent l'autisme en utilisant les approches génomiques telles que le séquençage de prochaine génération et les technologies connexes.
- 5.1.2. Modèles cellulaires et animaux : cet axe produit et étudie des modèles cellulaires et animaux de mutations génétiques associées à l'autisme, en mettant l'accent sur ceux qui affectent la connectivité du cerveau.

- 5.1.3. Développement du cerveau : cet axe identifie les marqueurs de risque, de plasticité et de connectivité, etc. de l'autisme et leur impact sur le développement du cerveau humain.
- 5.1.4. Profils cognitifs : cet axe se concentre sur les profils perceptifs et cognitifs de l'autisme et sur la façon dont ils peuvent alimenter les programmes d'intervention.

5.2. RESSOURCES COMMUNES

Le Réseau comporte trois (3) ressources communes :

- 5.2.1. Registre provincial harmonisé : cette ressource coordonne le recrutement des personnes autistes et de leurs familles pour la recherche ;
- 5.2.2. Biobanque : cette ressource recueille, stocke et maintient des échantillons biologiques de personnes autistes et de leurs familles ;
- 5.2.3. Base de données : une base de données sera adaptée pour intégrer des données issues de multiples modalités (imagerie, génétique, comportement, cellulaire et clinique).

5.3. PROGRAMMES

Le Réseau comporte trois (3) programmes.

- 5.3.1. Québec 1000 familles : ce programme vise l'intégration d'un protocole de recherche dans les milieux cliniques afin de construire une infrastructure pour la recherche dans le système de santé québécois et ce, pour le bénéfice des personnes autistes, de leur famille, des cliniciens, des chercheurs et autres partenaires.
- 5.3.2. Formation : ce programme offre de la formation aux stagiaires afin d'encourager la recherche dans le domaine des TSA en plus de fournir du mentorat aux membres étudiants du Réseau. Le programme favorisera les ateliers spécialisés et fournira des bourses aux étudiants et des allocations pour participer à des conférences nationales et internationales.
- 5.3.3. Spectre des soins : ce programme vise à renforcer la recherche au sein de la communauté, le transfert de connaissances et l'utilisation des données issues de la recherche en établissant des liens formels entre les chercheurs, les cliniciens, les organismes de financement et les groupes de personnes autistes. Il aidera également à diffuser les résultats du RTSA auprès du grand public et d'autres intervenants.

6. RÈGLES DE FINANCEMENT

6.1. SOUTIEN DES PROGRAMMES ET DES PROCÉDURES DE GESTION

Le Réseau soutient, gère et finance diverses activités telles que : colloques, projets pilote, développement de plateformes, achat, entretien ou développement d'outils, activités de formation, etc. La nature et les objectifs de ces activités de même que les modes de gestion sont conformes au guide de gestion et de gouvernance des réseaux thématiques du FRQS.

6.2. CRITÈRES DE FINANCEMENT

Toute demande de subvention est envoyée à la coordination du Réseau. La demande sera évaluée en comité consultatif et la décision sera donnée par le directeur après approbation du comité scientifique. Les demandes seront évaluées selon les critères scientifiques en vigueur au FRQS.

6.3. MODALITÉS D'OCTROI DE LA SUBVENTION

Les subventions et les bourses octroyées par le Réseau sont fonction des disponibilités financières et de l'évolution de la réglementation du FRQS.

7. RÉOLUTION DES CONFLITS

Le seul mécanisme d'appel d'une décision prise par une instance du Réseau consiste dans le dépôt d'une plainte écrite auprès du comité de direction. Les décisions du comité de direction sont sans appel.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que d'alléger le texte.



Réseau pour transformer
les soins en autisme
Transforming Autism
Care Consortium

CHARTRE

RÉSEAU POUR TRANSFORMER LES SOINS EN AUTISME (RTSA)

Dernière modification : 9 mai 2025

Approuvée par les membres du Réseau le : XXXX mai 2025

Déposée aux FRQ dans le cadre du concours : 2024-2032

1. DESCRIPTION DU RÉSEAU	3
1.1. NOM DU RÉSEAU	3
1.2. MISSION ET OBJECTIFS DU RÉSEAU	3
1.3. DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE	4
2. DIRECTION DU RÉSEAU	4
2.1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DU RÉSEAU	4
2.2. COORDINATION ET ÉQUIPE DE SOUTIEN DU RÉSEAU	5
2.3. PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT DE LA DIRECTION	5
3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE	6
3.1. COMITÉ DE DIRECTION	7
3.2. COMITÉ AVISEUR EXTERNE	7
3.3. COMITÉ D'ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ	8
3.4. COMITÉ SCIENTIFIQUE	8
3.5. ASSEMBLÉE DES MEMBRES	9
3.6. AUTRES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL AD HOC	10
4. MEMBRES	10
4.1. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT	10
4.2. CATÉGORIES DE MEMBRES	11
4.3. PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES	11
5. STRUCTURE SCIENTIFIQUE	13
5.1. AXES DE RECHERCHE	13
5.2. ACTIVITÉS DE RECHERCHE	14
6. SOUTIEN FINANCIER ET PROCÉDURES APPLICABLES	14
7. CONFLITS D'INTÉRÊTS	14
8. RÉOLUTION DE CONFLITS	15
9. DISPOSITIONS DIVERSES	15

1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

1.1. NOM DU RÉSEAU

Le Réseau porte le nom officiel de « RÉSEAU POUR TRANSFORMER LES SOINS EN AUTISME » et il utilise l'acronyme « RTSA ». En anglais, le Réseau se désigne sous le nom de « TRANSFORMING AUTISM CARE CONSORTIUM » et il utilise l'acronyme « TACC ».

Le RTSA a été officiellement désigné comme Réseau thématique des Fonds de Recherche du Québec (FRQ) secteur santé, en avril 2017. Le financement du RTSA a été renouvelé par les FRQ pour la période 2024-2032.

1.2. MISSION ET OBJECTIFS DU RÉSEAU

Le Réseau pour transformer les soins en autisme (RTSA) est né d'une collaboration de chercheurs et d'organisations philanthropiques pour rassembler les acteurs de l'écosystème de la recherche en autisme. Pour refléter les avancées scientifiques, l'élargissement de l'expertise du Réseau, et les valeurs inclusives de l'écosystème de la recherche, l'autisme et les conditions neurodéveloppementales (ACN) sont regroupées dans cette Charte.

La **mission** du RTSA est de rassembler et mobiliser les acteurs et les actrices de la recherche à travers le Québec afin d'améliorer la qualité de vie des personnes autistes ou ayant une autre condition neurodéveloppementale.

Le RTSA est un Réseau unique, à valeur ajoutée pour l'écosystème de recherche en ACN, qui souhaite combler l'écart considérable entre la vision ambitieuse de la province du Québec et les réalités quotidiennes des personnes ayant une expérience vécue. Ses **objectifs stratégiques** sont les suivants:

- **Décloisonner des silos** : Créer et renforcer les ponts pour rassembler les parties prenantes et leur permettre de définir et de mettre en œuvre des solutions innovantes.
- **Avancer la recherche** : Valoriser les domaines de recherche avec un haut potentiel d'impact actuellement sous-représentés en ACN (par exemple: la science de la mise en œuvre, les systèmes de santé apprenants, les laboratoires vivants et les méthodes de recherche inclusives).
- **Renforcer les capacités** : Renforcer et dynamiser l'écosystème de la recherche en ACN, tout en le connectant aux autres Réseaux, pour aborder des enjeux urgents, tels que l'intervention précoce, la santé mentale, et l'inclusion sociale, entre autres;
- **Soutenir les pratiques et les politiques fondées sur des données probantes** : Générer et rendre disponible des données probantes afin de soutenir le développement de pratiques et politiques au Québec et au Canada ainsi que la progression des objectifs de santé durable à l'échelle mondiale, et contribuer à des sociétés plus équitables et inclusives.

Le RTSA mettra également en valeur l'intégration et la mise en œuvre de stratégies et d'actions concrètes favorisant l'implication de la communauté en recherche, pour la science ouverte, et en matière d'équité, diversité et inclusion.

1.3. DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE

Le RTSA constitue un partenariat historique entre chercheurs(euses) scientifiques (affilié(e)s à des institutions universitaires et de santé), organisations philanthropiques, partenaires communautaires et personnes ayant un savoir expérientiel en ACN. Ces acteurs partagent une mission commune, soit de rassembler et mobiliser les forces de la recherche au Québec pour améliorer la qualité de vie des personnes autistes ou ayant une condition neurodéveloppementale.

2. DIRECTION DU RÉSEAU

2.1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DU RÉSEAU

2.1.1. Le Réseau est dirigé par un(e) Directeur(ice) et un(e) co-Directeur(ice).

2.1.2. Le **mandat et responsabilités de la direction** se définissent comme suit :

- Assurer le leadership nécessaire à la vitalité du Réseau, à la participation active de ses membres, et à la pertinence et qualité scientifique de ses activités;
- Voir à l'élaboration, à la mise à jour et au respect de la Charte et des règles de fonctionnement;
- Voir à l'établissement d'un processus de sélection et de révision des objectifs et priorités du Réseau;
- Administrer le Réseau et mettre en place les structures nécessaires pour assurer une gestion efficace;
- Être imputable des décisions prises, en rendant compte à l'Assemblée des membres;
- Convoquer et présider les comités et les assemblées générales;
- Assurer la transparence des nominations et la participation efficace des membres;
- Soutenir les responsables et favoriser la participation active des membres;
- Veiller à la transparence des processus et des décisions, ainsi qu'à la circulation de l'information;
- Élaborer un plan d'action stratégique et assurer le respect des orientations du Réseau;
- Réviser les objectifs et priorités du Réseau;
- Favoriser le rayonnement scientifique du Réseau à l'échelle provinciale, nationale et internationale;
- Développer et maintenir les liens avec les acteurs des différents milieux;
- Gérer le budget de manière efficace, équitable et transparente;
- Préparer les rapports requis par les FRQ et la demande de renouvellement du Réseau;
- Collaborer aux activités d'évaluation du programme de Réseaux thématiques des FRQ;
- Participer à toute vérification visant à confirmer l'atteinte des objectifs et le respect du budget.

2.1.3. La fonction de Directeur(ice) ou un(e) co-Directeur(ice) du Réseau ne peut être cumulée à la fonction de responsable (axe stratégique, plateformes, ressource commune, etc.).

2.2. COORDINATION ET ÉQUIPE DE SOUTIEN DU RÉSEAU

2.2.1. La direction du Réseau est épaulée par une équipe de gestion, afin de faciliter la mise en œuvre des orientations stratégiques du Réseau.

2.2.4. Les **responsabilités de l'équipe de gestion** du RTSA se définissent comme suit :

- Coordonner les activités du Réseau, par exemple, les événements scientifiques ou publique, les réunions.
- Maintenir la liste de membres du Réseau et supporter les activités de réseautage entre membres.
- Supporter la gestion administrative et budgétaire du Réseau.
- Préparer la documentation associée à la gestion du Réseau.
- Soutenir l'implantation et le progrès des activités prévue au plan stratégique du Réseau.
- Assurer la mise à jour des moyens de communications, incluant le site web.
- Assurer le développement et le suivi des collaborations et partenariats du Réseau.

2.3. PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT DE LA DIRECTION

2.3.1. **Lancement du Réseau (période d'intérim)** : Afin d'assurer un lancement efficace des activités proposées dans le cadre de la demande de financement soumise aux FRQ, les personnes identifiées comme directeur(ice) et co-directeur(ice) à la demande financée par les FRQ, assurent la direction par intérim pour une première période de deux ans (avril 2024 - avril 2026). Pour la période suivante, le processus de nomination établi ci-dessous sera lancé.

2.3.2. **Processus de nomination** : Le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) sont nommé(e)s selon le processus suivant :

- Le Réseau lance un appel à candidatures.
- Un comité de sélection recommande un candidat ou une candidate pour chaque poste vacant. Ce comité doit inclure au moins deux membres du Réseau qui ne font pas partie du Comité de direction.
- Les membres votants du Réseau valident la recommandation de candidature lors de l'Assemblée des membres (et selon les règles applicables à la tenue de vote lors de l'Assemblée des membres).
- Le Réseau informe les FRQ du changement de direction.

2.3.3. **Durée du mandat** : La durée du mandat du (de la) directeur(ice) et du (de la) co-directeur(ice) correspond au cycle de renouvellement de la subvention émise par les FRQ, soit d'une durée de quatre ans. Ces mandats sont renouvelables.

2.3.4. **Directeur(ice) et co-directeur(ice) sortants** : Afin d'assurer une transition efficace au niveau de la direction du Réseau, le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) sortant peuvent siéger au comité de direction pour un (1) an suivant la fin de leur mandat.

2.3.5. **Démission** : En cas de démission du (de la) directeur(ice) ou du (de la) co-directeur(ice), le Comité de direction est responsable de nommer un(e) directeur(ice) ou co-directeur(ice) qui restera en poste pour la partie non écoulée du mandat si celle-ci est moins de deux (2) ans. Si la partie non

écoulée du mandat est supérieure à deux (2) ans, le processus de nomination formel devra être mis en place.

3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

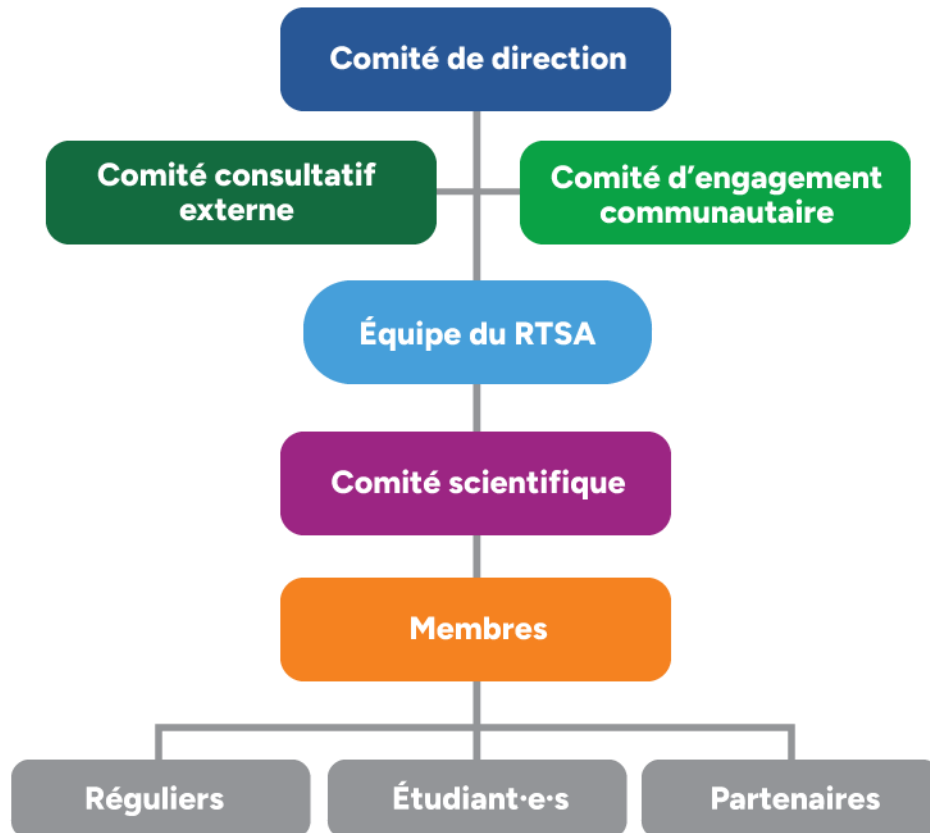


Figure 1. Organigramme du RTSA

3.1. COMITÉ DE DIRECTION

3.1.1. Composition : Le Comité de direction comprend le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) du Réseau, le (la) coordonateur(ice) du Réseau, un(e) membre étudiant(e) du Réseau et un(e) membre provenant des membres réguliers ou communautaires du Réseau.

Les membres du Comité de direction sont nommés par le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) du Réseau, puis la composition globale du comité est approuvée par les membres, lors de l'assemblée annuelle. Un appel de candidature parmi les membres du Réseau peut être effectué, si nécessaire et à la discrétion de la direction du Réseau.

3.1.2. Mandat : Le Comité de direction veille au fonctionnement équitable et transparent du Réseau et soutient la direction en ce qui concerne :

- L'administration du Réseau.
- La planification et la révision des activités visant à atteindre les objectifs stratégiques.
- L'approbation du budget et le suivi des dépenses conformément aux recommandations du directeur ou de la directrice.
- La sélection et l'évaluation des axes, des ressources communes, et des programmes, ainsi que la nomination de leurs responsables après consultation des membres.
- La révision périodique de la Charte, au besoin.

3.1.3. Durée du mandat : Les membres du Comité de direction sont invités à servir pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Toutefois, malgré ce qui précède, compte tenu du financement octroyé pour leur participation, le mandat du membre étudiant(e) est d'une durée d'un (1) an, renouvelable une fois.

3.1.4. Fonctionnement : Le Comité de direction se réunit au minimum une (1) fois par mois, à la suite d'une convocation transmise par courriel. Les réunions peuvent être tenues en visioconférence ou en présentiel.

3.2. COMITÉ AVISEUR EXTERNE

3.2.1. Composition : Le Comité aviseur externe est composé d'un nombre minimal de cinq (5) membres et maximal de sept (7) membres. Il est constitué des personnes externes au Réseau (non-membres), ainsi qu'un représentant des membres étudiants du Réseau. Ces individus sont choisis en fonction de leur domaine d'activité, de la qualité de leur expertise scientifique et de leur représentativité des milieux de recherche canadiens, américains et internationaux.

3.2.2. Mandat : Le Comité aviseur externe est chargé de fournir des orientations stratégiques, des conseils scientifiques et techniques, des bonnes pratiques et des recommandations sur l'orientation du Réseau, ainsi que sur l'ensemble de son infrastructure et de ses activités. En particulier, il sera appelé à évaluer annuellement le positionnement du RTSA par rapport au paysage national et international.

3.2.3. Durée du mandat : Les membres du Comité aviseur externe sont invités à servir pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Toutefois, malgré ce qui précède, compte tenu du financement octroyé pour leur participation, le mandat du membre étudiant(e) est d'une durée d'un (1) an, renouvelable une fois.

3.2.4. Fonctionnement : Le Comité aviseur externe se réunit une (1) fois par an et, au besoin, à la demande de la direction. Les rapports du Comité aviseur externe sont remis au Comité scientifique et au Comité de direction qui peuvent, à leur discrétion, les transmettre aux FRQ et autres partenaires du Réseau.

3.3. COMITÉ D'ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ

3.3.1 Composition : Le Comité d'engagement auprès de la communauté est composé d'un nombre maximal de neuf (9) membres, et est constitué de membres Partenaires du RTSA (provenant d'organisations fournissant des services/ressources à la communauté), un membre régulier du RTSA, un membre de l'équipe de gestion du RTSA et un(e) membre étudiant(e) du RTSA.

3.3.2 Mandat : Le Comité d'engagement auprès de la communauté a été mis sur pied pour veiller à ce que les parties prenantes de la communauté de l'autisme et des conditions neurodéveloppementales soient représentées dans la gouvernance du réseau.

Le Comité d'engagement auprès de la communauté a comme mandat de :

- Conseiller et offrir ses recommandations sur les orientations stratégiques du RTSA afin que le Réseau bénéficie de l'apport d'une diversité de perspectives issues des communautés concernées par l'autisme et les conditions neurodéveloppementales.
- Servir de forum de discussion pour s'assurer que les orientations et les activités scientifiques du RTSA demeurent en phase avec les besoins de la communauté.
- Conseiller le RTSA sur ses priorités et ses activités en lien avec la communauté.
- Promouvoir l'engagement et la contribution des membres du RTSA, en particulier ses membres Partenaires, du grand public, et d'autres parties prenantes clés dans les programmes et activités du Réseau.
- Partager et faire connaître les programmes et les activités du RTSA au sein de son propre réseau.
- Renforcer et soutenir la collaboration entre le RTSA et les organisations communautaires et les autres partenaires.

3.3.3. Durée du mandat : Les membres du Comité d'engagement auprès de la communauté sont invités à servir pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable une fois. Toutefois, malgré ce qui précède, compte tenu du financement pour leur participation, le mandat du membre étudiant(e) est d'une durée d'un (1) an, renouvelable une fois.

3.3.4 Fonctionnement : Le Comité d'engagement auprès de la communauté se réunit aux deux (2) mois, ou plus fréquemment au besoin. Les réunions peuvent être tenues en visioconférence ou en présentiel.

3.4. COMITÉ SCIENTIFIQUE

3.4.1. Composition : Le Comité scientifique est composé d'un nombre minimal de quinze (15) membres et maximal de vingt-cinq (25) membres. Il comprend le (la) directeur(ice), le (la) co-directeur(ice) du Réseau, les responsables d'axes (1-3 membres par axe), les responsables des ressources communes (incluant des membres représentant les plateformes de recherche, programmes et initiatives), et un représentant des membres étudiant(e)s du Réseau.

Les membres du Comité scientifique sont nommés par la direction du Réseau, puis la composition globale du comité est approuvée par les membres du Réseau, lors de l'Assemblée annuelle.

3.4.2. Mandat : Le Comité scientifique du RTSA est chargé de contribuer à la planification et à la mise en œuvre du plan d'action stratégique du Réseau. Son mandat comprend, entre autres, les activités suivantes :

- Garantir le respect des orientations scientifiques du Réseau et de ses axes, tels que définis dans le plan stratégique.
- Encourager la création d'activités scientifiques et promouvoir les échanges et la collaboration au sein du Réseau, à travers d'autres comités et groupes de travail.
- Développer des stratégies pour encourager la dissémination et l'usage des ressources communes et plateformes du Réseau.
- Participer à l'évaluation scientifique et au suivi des initiatives structurantes et des ressources communes.

3.4.3. Durée du mandat : Les membres du Comité scientifique sont invités à servir pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Toutefois, malgré ce qui précède, compte tenu du financement octroyé pour leur participation, le mandat du (de la) membre étudiant(e) est d'une durée d'un (1) an, renouvelable une fois.

3.4.4. Fonctionnement : Le Comité scientifique se réunit au minimum cinq (5) fois par année. Il détermine le lieu et la date de ses réunions. Les membres du Comité scientifique peuvent se faire remplacer aux réunions. Des sous-groupes de travail seront également constitués et feront appel à certains membres du Comité scientifique, en fonction de leur expertise spécifique.

3.5. ASSEMBLÉE DES MEMBRES

3.5.1. Composition : L'Assemblée des membres est composée de tous les membres du Réseau, qu'ils soient votants ou non-votants. Toutefois, seuls les membres votants participent à la prise de décision (voir 3.5.3 et 4.3.3.).

3.5.2. Mandat des membres : Chaque membre du Réseau a pour mandat de :

- Partager son avis sur les axes de recherche, ressources communes, et programmes du Réseau pour améliorer leur accès et leur utilisation par tous les membres.
- Participer aux rencontres du Réseau.

- Bénéficier des privilèges et respecter les responsabilités des membres tels que décrits à la section 4.3.

3.5.3. Responsabilités des membres votants : Lors de l'Assemblée des membres, les membres votants sont responsables de :

- Entériner les nominations du (de la) directeur(ice) et du (de la) co-directeur(ice) lors d'un changement de direction.
- Valider les nominations des membres du Comité de direction.
- Approuver annuellement les grandes orientations, les stratégies prioritaires et les orientations budgétaires du Réseau.
- Entériner les statuts, les règlements de la charte et leurs modifications.
- Approuver le rapport de progrès de mi-parcours envoyé aux FRQ par le Réseau.

3.5.4. Fonctionnement de l'Assemblée des membres : L'Assemblée des membres se réunit une (1) fois par année (en personne ou virtuellement) et la rencontre est convoquée par le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) du Réseau, qui président l'Assemblée. Sur demande du deux-tiers des membres votants, une assemblée extraordinaire peut être organisée. Le quorum est atteint lorsque 20% des membres votants sont présents (en personne ou virtuellement). Les décisions nécessitant un vote sont prises à la majorité des voix. Les membres votants peuvent voter en personne ou par voie électronique. Le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) ont le droit de vote.

3.6. AUTRES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL AD HOC

Selon les besoins, des comités et groupes de travaux ad hoc peuvent être constitués par le Comité de direction afin d'aborder certaines thématiques en lien avec la planification et programmation scientifique du réseau.

4. MEMBRES

4.1. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

- 4.1.1. Admissibilité :** Toute personne impliquée ou intéressée par la recherche au Québec en ACN ou dans tout autre domaine qui y est relié, peut soumettre une demande d'adhésion, selon les catégories présentées ci-dessous.
- 4.1.2. Adhésion :** Les personnes admissibles peuvent soumettre une demande d'adhésion, à tout moment, par le biais d'un formulaire sur le site internet du Réseau. Les demandes d'adhésion sont évaluées selon les qualifications du demandeur dépendamment des catégories visées, et selon les directives du Comité de direction.

- 4.1.3. **Période de référence** : La période de référence relative au statut de membre sera du 1er mai au 30 avril de chaque année.
- 4.1.4. **Durée de l'adhésion** : Le statut de membre demeure valide durant l'entièreté de la période de référence applicable. À la fin de cette période de référence, un renouvellement du statut sera offert à tous les membres du Réseau.
- 4.1.5. **Renouvellement** : Afin de conserver une liste de membre à jour, le statut des membres est renouvelé annuellement à la fin de la période de référence (un formulaire de reconduction du statut sera envoyé par le Réseau au mois d'avril).
- 4.1.6. **Changement de statut** : Si un changement de circonstances le requiert (e.g. membre n'est plus étudiant, ou n'est plus un chercheur correspondant aux critères d'adhésion), un membre peut demander un changement de statut en contactant le Réseau.
- 4.1.7. **Fin de l'adhésion** : Le non-renouvellement du statut de membre ou l'absence de toute activité scientifique ou de contribution active au sein du Réseau durant la période de référence précédente peut entraîner la fin de l'adhésion (un membre dont l'adhésion a pris fin devra se réinscrire). Un membre peut aussi mettre fin à son adhésion à tout moment, en contactant le Réseau.

4.2. CATÉGORIES DE MEMBRES

- 4.2.1. **Membre régulier** : Un membre régulier est un (une) chercheur(euse) oeuvrant au Québec dans la thématique du Réseau et répondant aux critères des statuts 1 à 4 en recherche, (chercheur(euse) universitaire, chercheur(euse) universitaire clinicien(ne), chercheur(euse) de collège, gouvernemental, milieu de pratique, etc.) détaillés dans les [Règles générales communes](#) des FRQ. Les membres régulières et réguliers sont activement impliqués dans les activités scientifiques du Réseau.
- 4.2.2. **Membre partenaire** : Un membre partenaire est une personne sans statut de chercheur, mais possédant une expertise ou un savoir expérientiel en lien direct avec les activités du Réseau, qui lui permet d'y apporter une contribution active et significative. Cette catégorie comprend par exemple, des intervenants tels que les cliniciens, le personnel de recherche, les professionnels, les gestionnaires, les membres de la classe politique, les personnes autistes ou ayant une autre condition neurodéveloppementale, les parents ou tout autre membre de la communauté.
- 4.2.3. **Membre étudiant** : Un membre étudiant est une personne inscrite à un programme de formation universitaire dans un établissement universitaire québécois ou une personne qui répond au statut de stagiaire de recherche postdoctorale, tel que décrit dans les [Règles générales communes](#) des FRQ, et qui effectue sa formation dans un établissement universitaire au Québec. Pour être admissible au statut de membre, l'étudiante ou l'étudiant doit également être engagé(e) dans des activités de recherche.

4.3. PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

4.3.1. Participation à l'Assemblée des membres : L'Assemblée des membres est ouverte à tous les membres du Réseau. Cependant, seuls les membres ayant acquis le droit de vote ('membres votants' - voir section 4.3.2.) peuvent statuer sur les éléments soumis à un vote.

4.3.2. Droit de vote : Les membres du Réseau peuvent être votants ou non-votants. De manière générale, les membres votants sont ceux désirant participer activement à la gouvernance du Réseau et à la prise de décision lors de l'assemblée annuelle. Les membres non-votants retiennent tous les privilèges associés à leur catégorie, mais choisissent de ne pas activement s'impliquer dans les questions de gouvernance.

Toutes les catégories de membres sont éligibles à l'obtention du droit de vote.

Un membre est éligible au droit de vote lorsqu'il remplit les conditions suivantes:

- A été membre du Réseau pendant la période de référence précédente ;
- A été actif au sein du Réseau pendant la période de référence précédente (par actif, on entend une participation (présence ou planification) à un événement, une conférence, un comité, un groupe de travail, ou une autre activité justifiée) ;
- Le membre désire devenir un membre votant (ce choix peut être révisé en contactant le Réseau).

Les membres éligibles à acquérir le droit de vote seront invités à choisir s'ils veulent devenir membre votant dans leur formulaire annuel de renouvellement de statut de membre.

4.3.3. Disposition transitoire : Historiquement, seuls les membres réguliers du Réseau avaient le droit de vote. Ce droit de vote sera automatiquement maintenu pour l'année de référence 2025-2026 et sera ensuite renouvelé selon les modalités prévues sous 4.3.2.

4.3.4. Privilèges de tous les membres : Tous les membres du Réseau, sans égard à leur catégorie, ont les privilèges suivants :

- Participer à l'Assemblée de membres ;
- Recevoir les communications du Réseau ;
- Contribuer à la vitalité du Réseau ;
- Collaborer aux activités de planification et d'évaluation du Réseau en fournissant les informations demandées par ce dernier ;
- Accéder à des fonctions administratives au sein du Réseau, tel que siéger sur le Comité de direction ou scientifique.

4.3.5. Privilèges additionnels par catégorie de membres : Certains privilèges supplémentaires sont offerts en fonction de la catégorie et des droits de vote des membres. Veuillez consulter le site web du Réseau pour plus de détails : <https://rtsa-tacc.com/fr/a-propos/>

4.3.6. Responsabilité des membres :

- Dans le cadre de leurs activités de recherche, qu'elles se déroulent au sein ou à l'extérieur du Réseau, il est attendu des membres du Réseau qu'ils(elles) s'engagent à respecter les éléments suivants : les principes, règles, normes et directives en

matière d'éthique de la recherche et de la conduite responsable en recherche, incluant notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ : <https://frq.gouv.qc.ca/politique-sur-la-conduite-responsable-en-recherche/>

- Participent de manière authentique et significative aux activités du réseau en lien avec sa mission et objectifs scientifiques.

4.3.8. Politique et règlement du Réseau : Les membres s'engagent également à respecter toutes les politiques, règlements et stratégies adoptés par le Réseau et validés par l'Assemblée des membres.

5. STRUCTURE SCIENTIFIQUE

Le Réseau comporte des axes de recherche, des ressources communes, programmes et initiatives.

5.1. AXES DE RECHERCHE

5.1.1. Le Réseau comporte sept (7) axes de recherche. Un ou plusieurs responsables pour chaque axe est (sont) nommé(s) et les membres réguliers du Réseau peuvent s'identifier à un ou plusieurs axes en fonction de leurs intérêts de recherche :

- **Génomique** : cet axe identifie et caractérise les facteurs génétiques qui sous-tendent l'autisme ou les autres conditions neurodéveloppementales en utilisant les approches génomiques telles que le séquençage de prochaine génération et les technologies connexes.
- **Modèles cellulaires et animaux** : cet axe produit et étudie des modèles cellulaires et animaux de mutations génétiques associées à l'autisme ou aux autres conditions neurodéveloppementales, en mettant l'accent sur ceux qui affectent la connectivité du cerveau.
- **Neuroscience** : cet axe identifie les marqueurs de risque, de plasticité et de connectivité, etc. de l'autisme et leur impact sur le développement du cerveau humain.
- **Cognition, comportement et santé mentale** : cet axe se concentre sur les profils perceptifs et cognitifs de l'autisme, ou des autres conditions neurodéveloppementales, et sur la façon dont ils peuvent alimenter les programmes d'intervention.
- **Science de la mise en œuvre** : cet axe vise à étudier les mécanismes sous-jacents du développement des personnes autistes ou ayant une autre condition neurodéveloppementale, afin de mener à la conception et évaluation d'interventions et de mesures de soutien.
- **Déterminants sociaux** : cet axe se penche sur l'examen du rôle des facteurs géographiques, ethniques, sociaux et économiques sur des facteurs tels la prévalence, l'état de santé et la qualité de vie des personnes autistes ou ayant une autre condition neurodéveloppementale.
- **Systèmes de santé apprenants et laboratoires vivants** : cet axe intersectoriel examine le rôle des systèmes de santé apprenants et laboratoires vivants dans l'intégration des données probantes et des meilleures pratiques dans les milieux de soins, d'éducation ou communautés.

5.2. ACTIVITÉS DE RECHERCHE

5.2.1. Un aperçu des activités scientifiques (ressources communes, programmes et initiatives), motivées par le plan stratégique du RTSA, est disponible sur son site web : <https://rtsa-tacc.com/fr/a-propos/>

6. SOUTIEN FINANCIER ET PROCÉDURES APPLICABLES

6.1. Suivant les objectifs établis dans son plan stratégique, le Réseau soutient, gère et finance un nombre d'activités telles que : colloques, projets pilotes, développement de plateformes, achat, entretien ou développement d'outils, activités de formation, soutien à l'implication étudiante au sein des activités du Réseau, etc.

6.2. Le Comité de direction s'assure de mettre en place des processus transparents afin de faciliter un accès équitable aux ressources par ses différents types de membres (e.g. appels à soumission, programmes de soutien aux étudiants).

6.3. Le Comité de direction peut aussi recevoir des demandes de soutien provenant directement de ses membres ou partenaires. Ces demandes sont traitées par l'équipe de gestion du Réseau et évaluées par le Comité de direction, selon les critères applicables au type de demande soumise.

6.4. La nature et les objectifs de ces activités de même que les modes de se conforment aux [Principes directeurs de gestion et de gouvernance des Réseaux thématiques](#) (version avril 2024).

7. CONFLITS D'INTÉRÊTS

7.1. La [Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec \(FRQ\)](#) définit le conflit d'intérêts comme suit: *“Un conflit d'intérêts peut concerner un individu (conflit personnel) ou un établissement (conflit institutionnel). L'individu ou l'établissement se trouve en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent lorsque ses intérêts entrent en conflit avec ses responsabilités et /ou ses devoirs. L'individu (ou l'établissement) en situation de conflit d'intérêts risque de voir réduite sa capacité de faire preuve d'objectivité dans la prise de décision, à tout le moins en apparence, ce qui peut soulever des questions quant à son intégrité. Les conflits d'intérêts peuvent, entre autres, être de nature financière, politique, idéologique ou professionnelle. Ils peuvent se rapporter à l'établissement, à l'individu, aux membres de la famille, à des amis ou à des associés professionnels — présents, passés ou futurs.”*

7.2. La direction du Réseau, les membres des différents comités de gouvernance, l'équipe de gestion du Réseau, tout membre du Réseau impliqué(e) dans un processus d'évaluation, ainsi que toute personne recevant une aide financière du Réseau doivent éviter de se placer dans une situation de conflits où leurs intérêts personnels risquent de s'opposer à ceux du Réseau. Plus particulièrement, ces personnes doivent:

- Exercer leur rôle de manière intègre, impartiale et en toute confidentialité lorsqu'ils siègent sur un comité du Réseau;

- Faire preuve de la plus grande transparence au regard de leurs intérêts susceptibles d'influencer la prise de décision ou pouvant donner l'apparence que ce soit le cas;
- Faire passer les intérêts du Réseau avant les leurs ou avant ceux de toute autre personne, et ne pas utiliser le financement lié ou octroyé par le Réseau à des fins autres que celles liées aux activités du Réseau;
- Ne pas utiliser ou divulguer, sans autorisation, une information acquise dans le cadre de leurs fonctions, pour favoriser leurs intérêts personnels ou ceux de toute autre personne;
- Divulguer sans délai au Comité de direction ou, lorsqu'applicable, au président du comité sur lequel ils siègent, tout conflit d'intérêt dans lequel ils pourraient se trouver et s'abstenir de participer aux délibérations sur la décision faisant l'objet du conflit d'intérêt;
- Agir de bonne foi, avec prudence et diligence, avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Réseau.

7.3. Les membres sont tenus de respecter les dispositions relatives aux conflits d'intérêts de la [Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec \(FRQ\)](#).

7.4. Toute situation nécessitant la prise de mesure afin de gérer un conflit d'intérêt sera prise en charge conformément à la section 8 'Gestion des conflits'.

8. RÉOLUTION DE CONFLITS

8.1. Toute situation conflictuelle au sein du Réseau ainsi que les situations de conflits d'intérêts, doivent être portée à l'attention de la direction et seront examinées rapidement par le Comité de direction, qui prendra les mesures nécessaires pour régler le conflit ou, lorsqu'applicable, mitiger et gérer le conflit d'intérêt.

8.2. Si le conflit, ou conflit d'intérêts, perdure malgré les mesures prises ou si le conflit, ou conflit d'intérêt, concerne la direction ou le Comité de direction, un comité ad hoc spécial sera constitué afin de recommander des solutions. Ces recommandations seront finales, sans appel, et devront être entérinées par le Réseau. Les membres de ce comité ad hoc spécial seront nommés par le Comité scientifique et devront comprendre trois (3) individus dont: un (1) membre représentant du Comité scientifique, (1) membre représentant du Comité d'engagement de la communauté et (1) membre étudiant(e) du Réseau.

9. DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. **Préséance de la Charte :** La Charte du Réseau a été développée en s'inspirant des [Principes directeurs de gestion et de gouvernance des Réseaux thématiques](#) (version avril 2024). En cas de divergence entre les *Principes directeurs de gestion et de gouvernance des Réseaux thématiques* et la Charte, la Charte a préséance.

9.2. **Dispositions transitoires et entrée en vigueur:** Le Réseau a adopté une première version de sa Charte en 2018. Les dispositions de la version de 2018 demeurent en vigueur, jusqu'à ce que la nouvelle version soit adoptée par l'Assemblée de membres. Les modifications adoptées entreront en vigueur le 1er juin 2025.

Assemblée des membres du RTSA
27 mai 2025

Charte du Réseaux pour transformer les soins en autisme (RTSA) - mises à jour 2025
Résumé des principales modifications

La version 2018 de la Charte du RTSA est disponible en cliquant sur le lien suivant: [Charte 2018](#)

Les principales mises à jour effectuées sont les suivantes:

Section	Type de modification effectuée	Commentaires additionnels et details
Description du réseau	Mise à jour de la mission, des objectifs stratégiques et de la thématique du réseau	
Direction du réseau	- Ajout d'un poste de co-Directeur(ice) - Mise à jour du mandat du (de la) Directeur et du (de la) co-Directeur(ice) - Clarification des rôles et responsabilité du (de la) coordinateur (ice) et de l'équipe de gestion - Clarification du processus de nomination de la direction et de la durée du mandat (mandat initial par intérim et mandats suivants)	
Structure de gouvernance	- Ajout de l'organigramme du réseau - Révision des mandats et compositions du comité aviseur externe et du comité scientifique - Ajout d'un comité d'engagement auprès de la communauté	- Clarification que l'assemblée des membres est ouverte à tous les membres, mais que seuls les membres votants peuvent prendre part à la prise de décision. - Quorum révisé à la baisse, afin de s'assurer qu'il soit atteint. Proposition de nouveau

Assemblée des membres du RTSA
27 mai 2025

Section	Type de modification effectuée	Commentaires additionnels et details
	Clarification concernant l'assemblée des membres et droit de vote	quorum : '20% des membres votant'. (ancien quorum était de '25% des membres réguliers') Clarification que le vote peut se faire par voie électronique ou en personne.
Membres	- Clarification de l'admissibilité au statut, le processus d'adhésion, la durée de l'adhésion, le renouvellement et la fin de l'adhésion - Clarification de la description des catégories de membres - Retrait de la catégorie de membre honorifique (retiré par le FRQS) - Modification de l'éligibilité au droit de vote - Clarification des privilèges communs à tous les membres - Renvoi au site web pour les privilèges spécifiques à certaines catégories de membres - Clarification des responsabilités des membres	- Afin de faciliter le renouvellement et la mise à jour de la liste de membre dans son ensemble, une période de référence annuelle a été ajoutée. - Ajout d'un critère de participation active afin de renouveler le statut - Sous l'ancienne Charte, seuls les membres réguliers étaient éligibles au droit de vote. Proposition d'élargir le droit de vote à toutes les catégories de membres. Les membres éligibles doivent rencontrer les conditions suivantes: 4.3.2. Droit de vote : <i>Les membres du Réseau peuvent être votants ou non-votants. De manière générale, les membres votants sont ceux désirant participer activement à la gouvernance du Réseau et à la prise de décision lors de l'assemblée annuelle. Les membres non-votants retiennent tous les</i>

Assemblée des membres du RTSA
27 mai 2025

Section	Type de modification effectuée	Commentaires additionnels et details
		<i>privilèges associés à leur catégorie, mais choisissent de ne pas activement s'impliquer dans les questions de gouvernance.</i> <i>Toutes les catégories de membres sont éligibles à l'obtention du droit de vote.</i> <i>Un membre est éligible au droit de vote lorsqu'il remplit les conditions suivantes:</i> <i>• A été membre du Réseau pendant la période de référence précédente ;</i> <i>• A été actif au sein du Réseau pendant la période de référence précédente (par actif, on entend une participation (présence ou planification) à un évènement, une conférence, un comité, un groupe de travail, ou une autre activité justifiée) ;</i> <i>• Le membre désire devenir un membre votant (ce choix peut être révisé en contactant le Réseau).</i> <i>Les membres éligibles à acquérir le droit de vote seront invités à choisir s'ils veulent devenir membre votant dans leur</i>

Assemblée des membres du RTSA
27 mai 2025

Section	Type de modification effectuée	Commentaires additionnels et details
		<i>formulaire annuel de renouvellement de statut de membre.</i>
Structure scientifique	- Mise à jour des axes de recherche - Mise à jour du texte relatif aux activités scientifiques	Renvoi vers le site web du réseau pour informations sujette à changement.
Règles de financement	Mise à jour des processus relatifs à la soumission de demande de financement et évaluation par le comité de direction	
Conflits d'intérêts	Ajout d'une section sur les conflits d'intérêts	Clarification des critères à considérer en matière de conflits d'intérêts
Résolution de conflits	Mise à jour de la section sur la résolution de conflits	Clarifications du processus pour avantage de transparence
Dispositions diverses	- Clarification que la Charte a préséance sur autres documents - Disposition transitoires et entrée en vigueur des modifications	

Procès-verbal de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA

Section 3 : Document fourni lors de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA

1. Présentation des orientations stratégiques et budgétaires 2025-2026 et des propositions mises au vote

Réseau pour transformer les soins en autisme

Valoriser la
neurodiversité



**Assemblée générale des membres
26 Mai 2025**



rtsa-tacc.com

Assemblée générale des membres - composition

- Assemblée des membres est composée de tous les membres du

Réguliers

Chercheurs dans 20 universités et centres de recherche du Québec, provenant de multiples secteurs et disciplines.

Étudiants

Étudiants aux cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux, se préparant à devenir les chefs de file de la prochaine génération.

Partenaires

Professionnels, cliniciens, décideurs, personnes neurodivergentes et leurs familles, ainsi que d'autres membres de la communauté, représentant une communauté croissante de parties prenantes



Assemblée générale des membres - contexte

- Certains éléments sont sujets à approbation par les membres votants du réseau. Ces éléments découlent de:
 - Charte RTSA 2018
 - Principes directeurs de gestion et gouvernance des réseaux thématiques* (Avril 2024), Fonds de recherche du Québec - secteur Santé



Assemblée générale des membres - rôle et objectifs de la séance

L'Assemblée des membres exerce des responsabilités telles que :

- Approuver la nomination du directeur ou de la directrice du réseau lors d'un changement de direction.
- Valider les nominations des membres du comité de direction.
- Approuver annuellement les grandes orientations, les stratégies prioritaires et les orientations budgétaires du réseau.
- Entériner les statuts, les règlements de la charte et leurs modifications. Approuver le rapport de progrès mi-parcours envoyé au FRQS par le réseau.



Proposition d'ordre du jour

1. Présentation des orientations stratégiques et budgétaires du RTSA 2025-2026
2. Présentation de l'organigramme du RTSA et approbation des nominations au Comité de direction
3. Mise à jour de la Charte du RTSA
4. Période de questions & clôture de l'assemblée



Procédure de vote

- En personne – vote à main levée:
 - Membres réguliers (votant) ont deux cartons dans leur cocarde
 - Vote OUI: **carton vert**
 - Vote NON: **carton rouge**
 - Abstention: aucun carton
- Sur Zoom – vote via la fonction chat:
 - *Si vous ne connaissez pas votre statut de membres – votez quand même. Nous tenons une liste des membres éligibles à vote et ferons la concordance*
 - Vote OUI: tapez OUI dans le chat au moment du vote
 - Vote NON: tapez NON dans le chat au moment du vote
 - Abstention: ne rien taper



1. Orientations stratégiques et budgétaires 2025-2026



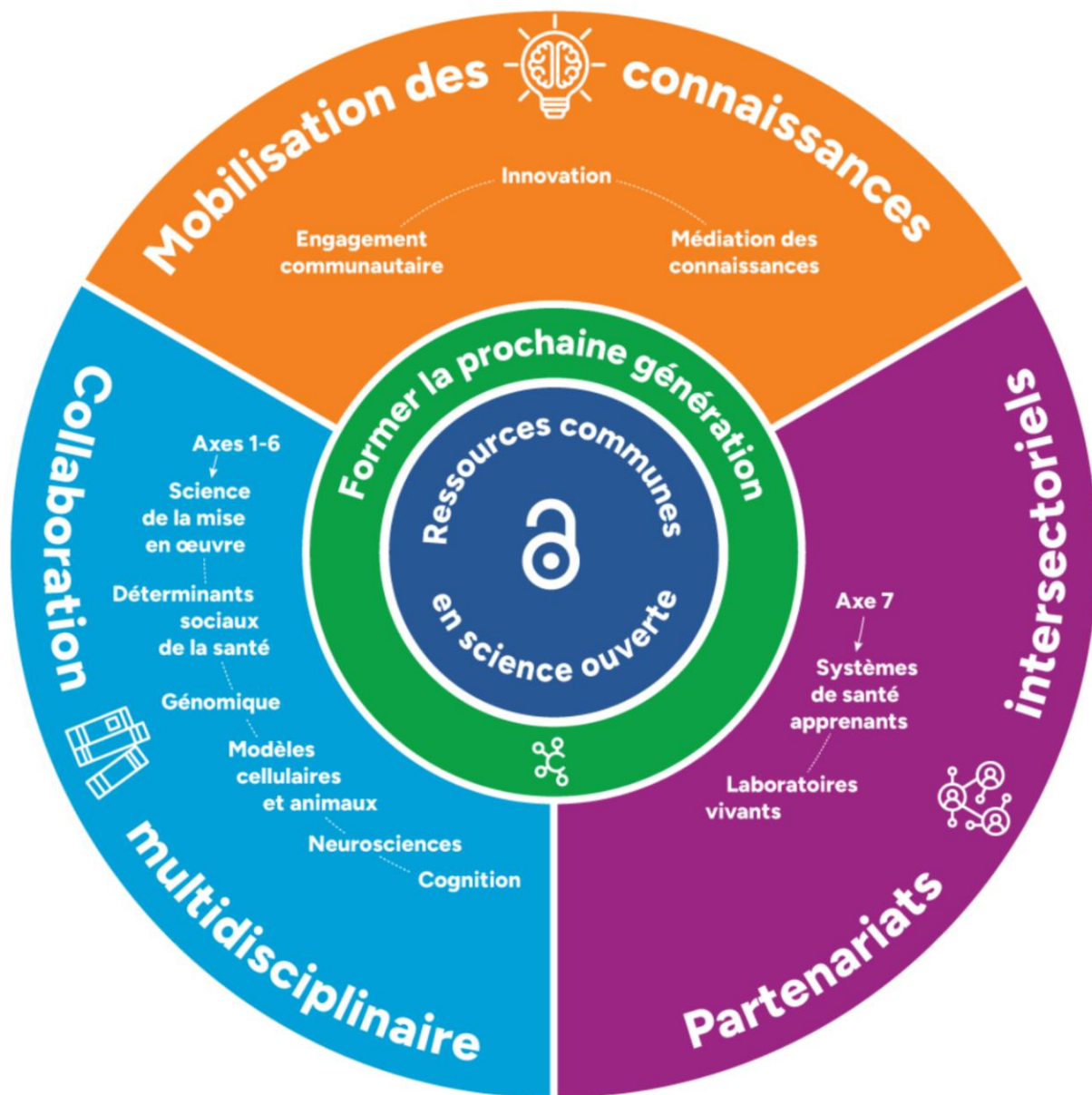
Mission

Nous rassemblons et mobilisons les acteurs et les actrices de la recherche à travers le Québec afin d'améliorer la qualité de vie des personnes autistes ou ayant une autre condition neurodéveloppementale



Réseau pour
transformer les
soins en autisme

rtsa-tacc.com



Plan Stratégique 2024 à 2029

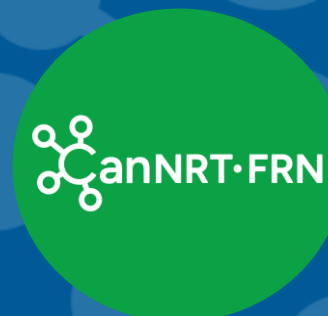
Ressources communes et initiatives



S'engager et devenir membre du
RTSA



Un accès à des
ressources
communes et à la
science ouverte



De la formation à la recherche
en neurodéveloppement



Développer des partenariats
de recherche multi-sectoriels



Célébrer l'inclusion

Orientations budgétaires

RTSA 2.0 Avr 2024 - Mar 2025 (Y1)

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS	-
SOUTIEN-PERSONNEL	255,036
SOUTIEN-CHERCHEURS ET PARTENAIRES	-
DIFFUSION ET DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES	5,211
MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET RESSOURCES	12,000
HONORAIRES ET DÉDOMMAGEMENT	-
TOTAL	272,247



Période de questions

Questions portant sur le plan stratégique ou les orientations budgétaires?



Rappel: Procédure de vote

- En personne – vote à main levée:
 - Membres réguliers (votant) ont deux cartons dans leur cocarde
 - Vote OUI: carton vert
 - Vote NON: carton rouge
 - Abstention: aucun carton
- Sur Zoom – vote via la fonction chat:
 - *Si vous ne connaissez pas votre statut de membres – votez quand même. Nous tenons une liste des membres éligibles à vote et ferons la concordance*
 - Vote OUI: tapez OUI dans le chat au moment du vote
 - Vote NON: tapez NON dans le chat au moment du vote
 - Abstention: ne rien taper



VOTE: Proposition

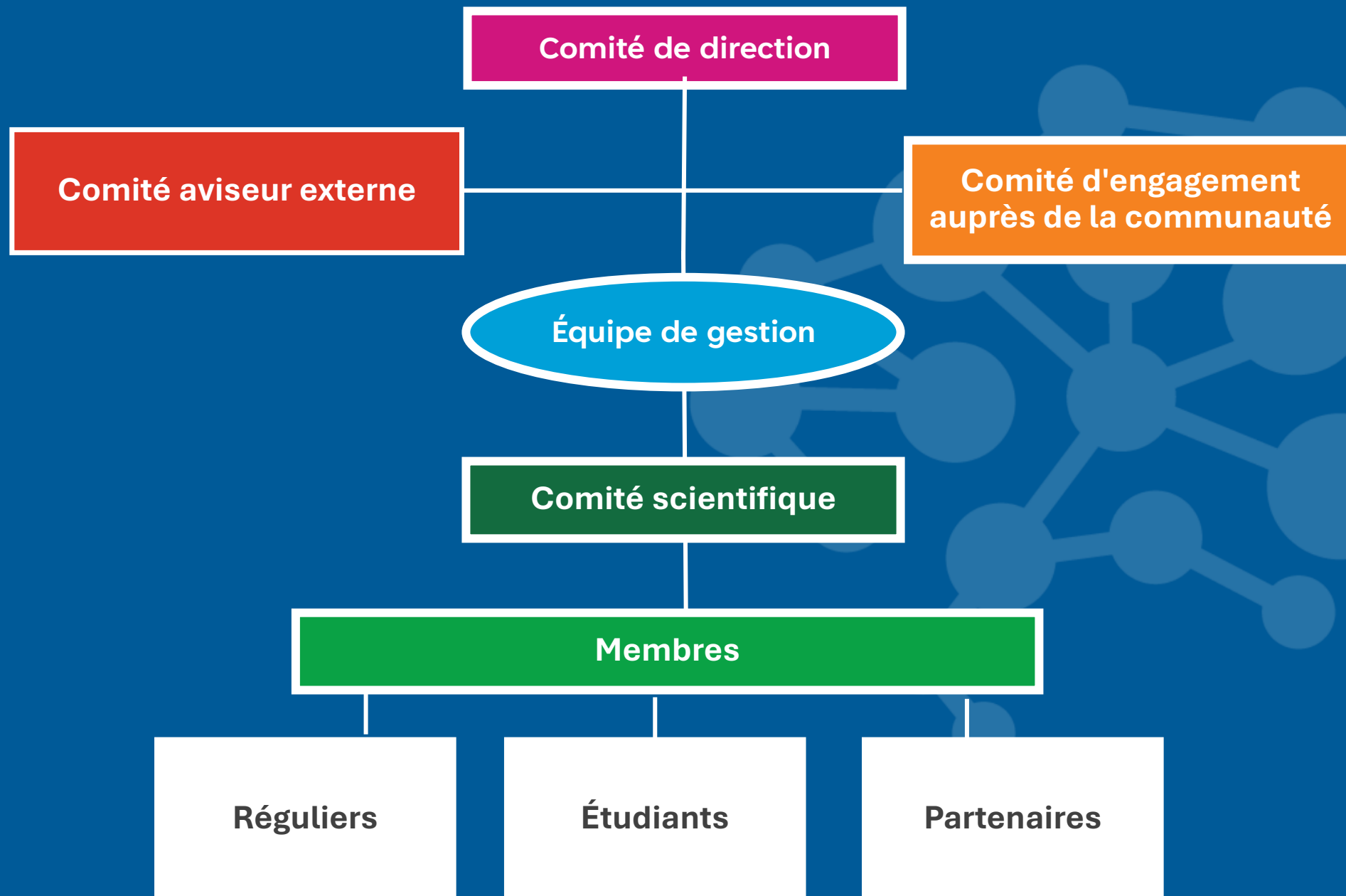
POUR DÉCISION:

Il est proposé d'adopter les orientations et stratégies prioritaires du RTSA, ainsi que les orientations budgétaires, telles que présentées lors de l'assemblée des membres du réseau, le 27 mai 2025.



2. Organigramme et approbation de nominations au Comité de direction





Composition du Comité de direction



Mayada Elsabbagh

Directrice

*Professeur agrégé, Le Neuro, Université McGill
Chercheuse principale, IR-CUSM
Chercheur-boursier sénior FRQ
Directrice, CanFRN
Directrice, Resau CST Canada*



Martine Habra

Responsable des partenariats et
du transfert des connaissances



Membre nommé



Marie Hélène Gervais

Coordonatrice du réseau



Thomas Renne

Membre étudiant



Mélanie Couture

Co-Directrice

*Professeure titulaire, École de réadaptation, Uds
Chercheuse régulière, CRCHUS
Co-responsable d'axe, IU-DI-TSA
Membre, ENRICH*



Comité de direction – observateurs et aviseurs ad hoc

- Comité du RTSA peuvent inclure des observateurs ou aviseurs afin d'apporter des expertise spécifiques ponctuelles.
- Aviseure ad hoc proposéw pour le Comité de Direction:
 - Emily Kirby (Gouvernance)



Emily Kirby

Responsable de la gouvernance et de l'éthique

Comités - appel de candidatures

- Appel de candidature pour membres, particulièrement en début de carrière, seront ouverts à partir de la semaine du 2 juin:
 - Comité de direction (1 membre)

Période de questions

Questions portant sur l'organigramme?



VOTE: Proposition

POUR DÉCISION:

Il est proposé d'approuver la nomination des membres du Comité de direction du RTSA, incluant:

- Mayada Elsabbagh (Directrice RTSA)
- Mélanie Couture (Co-directrice RTSA)
- Martine Habra (Équipe de gestion RTSA)
- Thomas Renne (Membre étudiant RTSA)
- *Membre régulier RTSA - poste vacant (à confirmer)*
- *Coordonnateur(ice) - poste vacant (à confirmer)*



3. Mise à jour de la Charte du RTSA



Membres du RTSA (2025)

114+

Réguliers

Chercheurs dans 20 universités et centres de recherche du Québec, provenant de multiples secteurs et disciplines.

197+

Étudiants

Étudiants aux cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux, se préparant à devenir les chefs de file de la prochaine génération.

201+

Partenaires

Professionnels, cliniciens, décideurs, personnes neurodivergentes et leurs familles, ainsi que d'autres membres de la communauté, représentant une communauté croissante de parties prenantes

Mise en contexte

- Charte précédente du RTSA date de 2018
- Depuis....
 - Renouvellement du financement du réseau en 2024 et mise à jour du plan stratégique
 - Modifications aux *Principes directeurs de gestion et gouvernance des réseaux thématiques* des FRQ (version la plus récente en 2024).
 - Diversification au niveau des membres du RTSA et de leur implication
- Nécessité de revoir la Charte et de l'adapter en fonction de l'évolution du réseau



Résumé des principales mises à jour

Section	Type de modification effectuée
Description du réseau	• Mise à jour de la mission, des objectifs stratégiques et de la thématique du réseau
Direction du réseau	• Ajout d'un poste de co-Directeur(ice) • Mise à jour du mandat du (de la) Directeur et du (de la) co-Directeur(ice) • Clarification des rôles et responsabilité du (de la) coordinateur (ice) et de l'équipe de gestion • Clarification du processus de nomination de la direction et de la durée du mandat (mandat initial par intérim et mandats suivants)
Structure de gouvernance	• Ajout de l'organigramme du réseau • Révision des mandats et compositions du comité aviseur externe et du comité scientifique • Ajout d'un comité d'engagement auprès de la communauté • Clarification concernant l'assemblée des membres et droit de vote



Résumé des principales mises à jour (ctn.)

Section	Type de modification effectuée
Membres	• Clarification de l'admissibilité au statut, le processus d'adhésion, la durée de l'adhésion, le renouvellement et la fin de l'adhésion • Clarification de la description des catégories de membres • Retrait de la catégorie de membre honorifique (retiré par le FRQS) • Modification de l'éligibilité au droit de vote • Clarification des privilèges communs à tous les membres • Renvoi au site web pour les privilèges spécifiques à certaines catégories de membres • Clarification des responsabilités des membres



Résumé des principales mises à jour (ctn.)

- Assemblée des membres et statut de membres:
 - Assemblée des membres est **ouverte à tous** les membres, mais que seuls les **membres votants peuvent prendre part à la prise de décision**.
 - **Quorum révisé à la baisse, afin de s'assurer qu'il soit atteint.**
Proposition de nouveau quorum : '20% des membres votant'.
 - Afin de faciliter le renouvellement et la mise à jour de la liste de membre dans son ensemble, une **période de référence a été ajoutée**.
 - Ajout d'un **critère de participation active afin de renouveler le statut**.



Résumé des principales mises à jour (ctn.)

Élargir le droit de vote à toutes les catégories de membres:

Droit de vote: *Les membres du Réseau peuvent être votant ou non-votant. De manière générale, les membres votant sont ceux désirant participer activement à la gouvernance du Réseau et à la prise de décision lors de l'assemblée annuelle. Les membres non-votant retiennent tous les privilèges associés à leur catégorie, mais choisissent de ne pas activement s'impliquer dans les questions de gouvernance.*

Un membre est éligible au droit de vote lorsqu'il remplit les conditions suivantes:

- *A été membre du réseau pendant la période de référence précédente;*
- *A été actif au sein du réseau pendant la période de référence précédente (par actif, on entend une participation (présence ou planification) à un événement, conférence, comité, groupe de travail, ou autre activité justifiée);*
- *Le membre désire devenir un membre votant (ce choix peut être révisée en contactant le réseau).*



Résumé des principales mises à jour (ctn.)

Section	Type de modification effectuée
Structure scientifique	• Mise à jour des axes de recherche • Mise à jour du texte relatif aux activités scientifiques
Règles de financement	• Mise à jour des processus relatifs à la soumission de demande de financement et évaluation par le comité de direction
Conflits d'intérêts	• Ajout d'une section sur les conflits d'intérêts et critères à considérer
Résolution de conflits	• Mise à jour de la section sur la résolution de conflits
Dispositions diverses	• Clarification que la Charte a préséance sur autres documents • Disposition transitoires et entrée en vigueur des modifications



Commentaires reçus - à être intégrés

- Harmonisation terminologie et corrections de syntaxe/clarifications
- Clarification de l'utilisation du terme 'nomination': les membres de plusieurs comités sont choisis par la direction (pas de vote de l'assemblée des membres).
- Comité d'engagement à la communauté
- Clarification que tous les membres ont droit de poser des questions lors des assemblées. Mais seul membres votant adoptent les propositions faites.
- Disposition transitoire pour le droit de vote: pour l'année de référence 2025-2026, droit de vote sera offert à tous les membres actuels
- Politique et règlements du réseau: membres s'engagent à respecter, dans la mesure du possible et lorsqu'applicable.
- Accès aux ressources financières - nuance au terme 'équitable' (en fonction des règles de financement des FRQ).
- Résolution de conflit: clarifications de la nomination par les comités au sous-comité d'évaluation des conflits.



Période de questions

Questions portant sur la Charte?



VOTE: Proposition

POUR DÉCISION:

Il est proposé d'approuver les mises à jour de la Charte du RTSA (2025), telles que présentées et discutées lors de l'assemblée des membres du réseau, le 27 mai 2025 et décrites dans le document Charte RTSA 2025.



3. Période de questions & clôture de l'assemblée



Procès-verbal de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA

Section 4 : Documents fournis après l'Assemblée des membres 2025 du RTSA et mise en place d'un vote électronique en raison de l'absence de quorum, empêchant l'adoption officielle de certaines décisions

1. Description du processus et communications envoyées aux membres votants
2. Modifications proposées à la Charte du RTSA 2025 à la suite de l'Assemblée des membres
3. Résultats des votes électroniques

Processus de vote électronique à la suite de l'Assemblée générale du 27 mai 2025

Le vote électronique a été mis en place à la suite de l'Assemblée générale du 27 mai 2025, lors de laquelle le quorum n'a pas été atteint, empêchant ainsi l'adoption officielle de certaines décisions. Afin de remédier à cette situation, un processus de vote en ligne a été organisé pour permettre l'approbation des éléments discutés, incluant des documents révisés à la suite des échanges tenus durant l'assemblée. Tous les membres réguliers disposant d'un droit de vote ont été invités à participer, y compris ceux qui avaient déjà voté en personne, étant donné que des modifications ont été apportées aux documents. Le vote s'est effectué par le biais d'un sondage en ligne transmis aux membres, et portait sur trois éléments principaux :

- le plan stratégique et les orientations budgétaires
- la version révisée de la Charte RTSA 2025
- la composition du Comité de direction.

La période de vote était ouverte jusqu'au 7 juillet 2025, à 12h00 HNE.

An English message follows.



Bonjour,

Nous tenons à remercier nos membres qui ont pu se joindre en personne ou virtuellement lors de notre Assemblée Générale annuelle du 27 mai 2025. Malgré une discussion intéressante sur plusieurs items de gouvernance, nous n'avons pas atteint le quorum de nos membres votants actuels (membres réguliers), requis pour entériner certaines décisions.

De plus, lors de l'assemblée, nous avons discuté de changements qui ont menés à une mise à jour de la Charte du réseau. Bien que certains de nos membres présents aient déjà voté, nous recirculons la version amendée, considérant les modifications apportées. **Nous demandons donc à tous les membres réguliers de participer au vote électronique (même si vous aviez déjà voté en personne).**

Tel que décidé lors de l'assemblée, nous proposons donc un vote électronique pour entériner les décisions et documents ci-joints, ajustés suites aux discussions lors de l'assemblée.

Documents disponibles

VOTE # 1 – Plan stratégique et orientations budgétaires

- [Résumé](#)
- [Présentation du plan stratégique RTSA](#)

VOTE #2 – Charte du RTSA

- [Charte_RTSA_2025 \(révisée suite aux discussions du 27 mai 2025\)](#)

VOTE #3 – Membres du Comité de direction

- [Résumé](#)

Vote électronique

Comme vous êtes présentement inscrit comme membre votant (régulier) du RTSA, nous vous prions de bien vouloir remplir le sondage ci-joint, en guise de vote électronique :

[Cliquez ici pour accéder au vote électronique des membres](#)

Le vote sera ouvert jusqu'au **7 juillet 2025, à 12 h 00 HNE.**

Merci d'avance pour votre lecture attentive et pour votre engagement continu envers notre [mission](#) commune.

Cordialement,

Mayada Elsabbagh

Directrice, RTSA

Mélanie Couture

Co-directrice, RTSA



Dear Friend,

We would like to thank all our members who were able to join us in person or virtually for our Annual General Assembly on May 27, 2025. Despite discussion on governance items, we did not reach the quorum of our current voting members (regular members) required to ratify certain decisions.

In addition, during the Assembly, we discussed changes that led to an update of the network's Charter. Although some members present have already voted, we are circulating the amended version again to reflect the changes made. **We ask all regular members to take part in this electronic vote (even if you already voted in person).**

As decided during the Assembly, we are now holding an electronic vote to ratify the attached decisions and documents, adjusted following the Assembly discussions.

Supporting documents

VOTE # 1 – Strategic plan and budget

- [Summary](#)
- [Présentation du plan stratégique RTSA](#)

VOTE #2 – TACC Charter

- [Charte_RTSA_2025 \(+ proposed edits as part of Members' Assembly May 2025\)](#)

VOTE #3 – Executive committee members

- [Summary](#)

Electronic vote

As you are currently registered as a voting (regular) member of TACC, we kindly ask that you complete the attached survey:

[Click to access our electronic members' vote](#)

The vote will be open until **July 7, 2025, at 12:00 p.m. ET.**

Thank you in advance for taking the time to review these documents and for your continued commitment to our shared [mission](#).

Best regards,

Mayada Elsabbagh
Director, TACC

Mélanie Couture
Co-Director, TACC

Le Réseau pour transformer les soins en autisme (RTSA) vise à rassembler et mobiliser les acteurs et les actrices de la recherche en autisme à travers le Québec pour améliorer la qualité de vie des personnes autistes ou ayant une autre condition neurodéveloppementale. Le RTSA est un réseau de recherche en partenariat avec la communauté, lancé en 2017 et reconnu par le Fonds de recherche du Québec.

The Transforming Autism Care Consortium (TACC) connects and mobilizes research strengths in Quebec to improve quality of life for autistic individuals and people with neurodevelopmental conditions. TACC is a community-partnered network launched in 2017, recognized by the Fonds de recherche du Québec.



**Réseau pour transformer
les soins en autisme**
**Transforming Autism
Care Consortium**



3775, rue Université, bureau C-18
Pavillon Duff, Le Neuro, Université McGill
Montréal, Québec, H3A 2B4 Canada

2500 Boul De L'université
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec, J1K 2R1 Canada

www.rtsa-tacc.com | rtsa-tacc@mcgill.ca

Le RTSA reconnaît respectueusement que nous opérons sur les territoires ancestraux des nations Haudenosaunee, Anishinabeg et W8banaki, des terres de rencontre et d'échange entre les nations. En tant que réseau pancquébécois, nous honorons ces traditions par des pratiques inclusives et notre engagement envers la réconciliation.

TACC respectfully acknowledges that we operate on the ancestral territories of the Haudenosaunee, Anishinabeg, and W8banaki Nations—lands of meeting and exchange among nations. As a Quebec-wide network, we honour these traditions through inclusive practices and reconciliation.

Vous pouvez [modifier vos préférences de communication ou vous désabonner](#) des envois futurs.

Si vous ne souhaitez plus partager vos informations avec nous, vous pouvez demander l'annulation de votre adhésion ou la suppression de vos données. Pour toute demande, veuillez nous écrire à rtsa-tacc@mcgill.ca.

You can change your [communication preferences](#) or [unsubscribe](#) from future mailings.

If you no longer wish to share your personal information with us, you can ask to cancel your membership or have your information deleted. For these requests, email us at rtsa-tacc@mcgill.ca.



Réseau pour transformer
les soins en autisme
Transforming Autism
Care Consortium

CHARTRE

RÉSEAU POUR TRANSFORMER LES SOINS EN AUTISME (RTSA)

VERSION COMPARÉE DU 26 MAI (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE) ET MODIFICATIONS
FAITES SUITES AUX DISCUSSION TENUES

Dernière modification : 25 juin 2025

Approuvée par les membres du Réseau le : XXXX juillet 2025

Déposée aux FRQ dans le cadre du concours : 2024-2032

1. DESCRIPTION DU RÉSEAU	3
1.1. NOM DU RÉSEAU	3
1.2. MISSION ET OBJECTIFS DU RÉSEAU	3
1.3. DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE	4
2. DIRECTION DU RÉSEAU	4
2.1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DU RÉSEAU	4
2.2. COORDINATION ET ÉQUIPE DE SOUTIEN DU RÉSEAU	5
2.3. PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT DE LA DIRECTION	5
3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE.....	6
3.1. COMITÉ DE DIRECTION	7
3.2. COMITÉ AVISEUR EXTERNE	7
3.3. COMITÉ D'ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ.....	9
3.4. COMITÉ SCIENTIFIQUE	10
3.5. ASSEMBLÉE DES MEMBRES	10
3.6. AUTRES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL AD HOC	11
4. MEMBRES.....	11
4.1. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT	11
4.2. CATÉGORIES DE MEMBRES.....	12
4.3. PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES	13
5. STRUCTURE SCIENTIFIQUE	14
5.1. AXES DE RECHERCHE	14
5.2. ACTIVITÉS DE RECHERCHE	15
6. SOUTIEN FINANCIER ET PROCÉDURES APPLICABLES	15
7. CONFLITS D'INTÉRÊTS	15
8. RÉOLUTION DE CONFLITS.....	16
9. DISPOSITIONS DIVERSES.....	16

1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

1.1. NOM DU RÉSEAU

Le Réseau porte le nom officiel de « RÉSEAU POUR TRANSFORMER LES SOINS EN AUTISME » et il utilise l'acronyme « RTSA ». En anglais, le Réseau se désigne sous le nom de « TRANSFORMING AUTISM CARE CONSORTIUM » et il utilise l'acronyme « TACC ».

Le RTSA a été officiellement désigné comme Réseau thématique des Fonds de Recherche du Québec (FRQ) secteur santé, en avril 2017. Le financement du RTSA a été renouvelé par les FRQ pour la période 2024-2032.

1.2. MISSION ET OBJECTIFS DU RÉSEAU

Le Réseau pour transformer les soins en autisme (RTSA) est né d'une collaboration de chercheurs et d'organisations philanthropiques pour rassembler les acteurs de l'écosystème de la recherche en autisme. Pour refléter les avancées scientifiques, l'élargissement de l'expertise du Réseau, et les valeurs inclusives de l'écosystème de la recherche, l'autisme et les conditions neurodéveloppementales (ACN) sont regroupées dans cette Charte.

La mission du RTSA est de rassembler et mobiliser les acteurs et les actrices de la recherche à travers le Québec afin d'améliorer la qualité de vie des personnes autistes ou ayant une autre condition neurodéveloppementale.

Le RTSA est un Réseau unique, à valeur ajoutée pour l'écosystème de recherche en ACN, qui souhaite combler l'écart considérable entre la vision ambitieuse de la province du Québec et les réalités quotidiennes des personnes ayant une expérience vécue. Ses objectifs stratégiques sont les suivants:

- **Décloisonner des silos** : Créer et renforcer les ponts pour rassembler les parties prenantes et leur permettre de définir et de mettre en œuvre des solutions innovantes.
- **Avancer la recherche** : Valoriser les domaines de recherche avec un haut potentiel d'impact actuellement sous-représentés en ACN (par exemple: la science de la mise en œuvre, les systèmes de santé apprenants, les laboratoires vivants et les méthodes de recherche inclusives).
- **Renforcer les capacités** : Renforcer et dynamiser l'écosystème de la recherche en ACN, tout en le connectant aux autres Réseaux, pour aborder des enjeux urgents, tels que l'intervention précoce, la santé mentale, et l'inclusion sociale, entre autres;
- **Soutenir les pratiques et les politiques fondées sur des données probantes** : Générer et rendre disponible des données probantes afin de soutenir le développement de pratiques et politiques au Québec et au Canada ainsi que la progression des objectifs de santé durable à l'échelle mondiale, et contribuer à des sociétés plus équitables et inclusives.

Le RTSA mettra également en valeur l'intégration et la mise en œuvre de stratégies et d'actions concrètes favorisant l'implication de la communauté en recherche, pour la science ouverte, et en matière d'équité, diversité et inclusion.

1.3. DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE

Le RTSA constitue un partenariat historique entre chercheurs(euses) scientifiques (affilié(e)s à des institutions universitaires et de santé), organisations philanthropiques, partenaires communautaires et personnes ayant un savoir expérientiel en ACN. Ces acteurs partagent une mission commune, soit de rassembler et mobiliser les forces de la recherche au Québec pour améliorer la qualité de vie des personnes autistes ou ayant une condition neurodéveloppementale.

2. DIRECTION DU RÉSEAU

2.1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DU RÉSEAU

2.1.1. Le Réseau est dirigé par un(e) Directeur(ice) et un(e) co-Directeur(ice).

2.1.2. Le **mandat et responsabilités de la direction** se définissent comme suit :

- Assurer le leadership nécessaire à la vitalité du Réseau, à la participation active de ses membres, et à la pertinence et qualité scientifique de ses activités;
- Voir à l'élaboration, à la mise à jour et au respect de la Charte et des règles de fonctionnement;
- Voir à l'établissement d'un processus de sélection et de révision des objectifs et priorités du Réseau;
- Administrer le Réseau et mettre en place les structures nécessaires pour assurer une gestion efficace;
- Être imputable des décisions prises, en rendant compte à l'Assemblée des membres;
- Convoquer et présider les comités et les assemblées générales;
- Assurer la transparence des nominations et la participation efficace des membres;
- Soutenir les responsables et favoriser la participation active des membres;
- Veiller à la transparence des processus et des décisions, ainsi qu'à la circulation de l'information;
- Élaborer un plan d'action stratégique et assurer le respect des orientations du Réseau;
- Réviser les objectifs et priorités du Réseau;
- Favoriser le rayonnement scientifique du Réseau à l'échelle provinciale, nationale et internationale;
- Développer et maintenir les liens avec les acteurs des différents milieux;
- Gérer le budget de manière efficace, équitable et transparente;
- Préparer les rapports requis par les FRQ et la demande de renouvellement du Réseau;
- Collaborer aux activités d'évaluation du programme de Réseaux thématiques des FRQ;
- Participer à toute vérification visant à confirmer l'atteinte des objectifs et le respect du budget.

2.1.3. La fonction de Directeur(ice) ou un(e) co-Directeur(ice) du Réseau ne peut être cumulée à la fonction de responsable (axe stratégique, plateformes, ressource commune, etc.).

2.2. COORDINATION ET ÉQUIPE DE SOUTIEN DU RÉSEAU

2.2.1. La direction du Réseau est épaulée par une équipe de gestion, afin de faciliter la mise en œuvre des orientations stratégiques du Réseau.

2.2.4. Les **responsabilités de l'équipe de gestion** du RTSA se définissent comme suit :

- Coordonner les activités du Réseau, par exemple, les événements scientifiques ou publique, les réunions.
- Maintenir la liste de membres du Réseau et supporter les activités de réseautage entre membres.
- Supporter la gestion administrative et budgétaire du Réseau.
- Préparer la documentation associée à la gestion du Réseau.
- Soutenir l'implantation et le progrès des activités prévue au plan stratégique du Réseau.
- Assurer la mise à jour des moyens de communications, incluant le site web.
- Assurer le développement et le suivi des collaborations et partenariats du Réseau.

2.3. PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT DE LA DIRECTION

2.3.1. **Lancement du Réseau (période d'intérim)** : Afin d'assurer un lancement efficace des activités proposées dans le cadre de la demande de financement soumise aux FRQ, les personnes identifiées comme directeur(ice) et co-directeur(ice) à la demande financée par les FRQ, assurent la direction par intérim pour un première période de deux ans (avril 2024 - avril 2026). Pour la période suivante, le processus de nomination établi ci-dessous sera lancé.

2.3.2. **Processus de nomination** : Le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) sont nommé(e)s selon le processus suivant :

- Le Réseau lance un appel à candidatures.
- Un comité de sélection recommande un candidat ou une candidate pour chaque poste vacant. Ce comité doit inclure au moins deux membres du Réseau qui ne font pas partie du Comité de direction.
- Les membres votants du Réseau valident la recommandation de candidature lors de l'Assemblée des membres (et selon les règles applicables à la tenue de vote lors de l'Assemblée des membres).
- Le Réseau informe les FRQ du changement de direction.

2.3.3. **Durée du mandat** : La durée du mandat du (de la) directeur(ice) et du (de la) co-directeur(ice) correspond au cycle de renouvellement de la subvention émise par les FRQ, soit d'une durée de quatre ans. Ces mandats sont renouvelables.

2.3.4. **Directeur(ice) et co-directeur(ice) sortants** : Afin d'assurer une transition efficace au niveau de la direction du Réseau, le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) sortant peuvent siéger au comité de direction pour un (1) an suivant la fin de leur mandat.

2.3.5. **Démission** : En cas de démission du (de la) directeur(ice) ou du (de la) co-directeur(ice), le Comité de direction est responsable de nommer un(e) directeur(ice) ou co-directeur(ice) qui restera en poste pour la partie non écoulée du mandat si celle-ci est moins de deux (2) ans. Si la partie non

écoulée du mandat est supérieure à deux (2) ans, le processus de nomination formel devra être mis en place.

3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

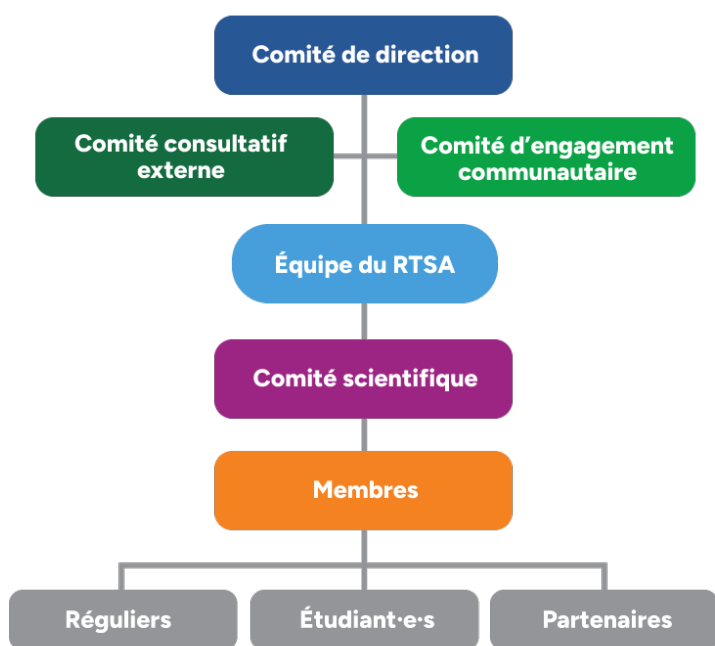


Figure 1. Organigramme du RTSA

L'Organigramme et la composition des différents comités seront revus à la suite des recommandations d'un comité de travail (incluant des personnes au savoir expérientiel) découlant du Comité d'engagement auprès de la communauté. Ce comité se penchera sur l'adoption d'un modèle de gouvernance permettant d'impliquer les personnes directement concernées (par exemple, de la communauté autiste ou individu ayant une condition neurodéveloppementale), en s'inspirant des modèles existants et des meilleures pratiques.

Deleted:

3.1. COMITÉ DE DIRECTION

3.1.1. **Composition** : Le Comité de direction comprend le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) du Réseau, le (la) coordonateur(ice) du Réseau, un(e) membre étudiant(e) du Réseau, un(e) membre régulier ou partenaire du réseau. 3.1.2. **Nomination**: Les membres du Comité de direction sont nommés par le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) du Réseau, puis la composition globale du comité est entérinée par les membres, lors de l'assemblée annuelle suivant leur nomination. Un appel de candidature parmi les membres du Réseau peut être effectué, si nécessaire au pourvoi de postes vacants, et à la discrétion de la direction du Réseau.

Deleted: et

Deleted: provenant des membres réguliers ou communautaires du Réseau...

Deleted: . ¶

Deleted: approuvée

3.1.3. **Mandat** : Le Comité de direction veille au fonctionnement équitable et transparent du Réseau et soutient la direction en ce qui concerne :

Deleted: 2

- L'administration du Réseau.
- La planification et la révision des activités visant à atteindre les objectifs stratégiques.
- L'approbation du budget et le suivi des dépenses conformément aux recommandations du directeur ou de la directrice.
- La sélection et l'évaluation des axes, des ressources communes, et des programmes, ainsi que la nomination de leurs responsables après consultation des membres.
- La révision périodique de la Charte, au besoin.

3.1.4. **Durée du mandat** : Les membres du Comité de direction sont invités à servir pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Toutefois, malgré ce qui précède, compte tenu du financement octroyé pour leur participation, le mandat du membre étudiant(e) est d'une durée d'un (1) an, renouvelable une fois.

Deleted: 3

3.1.5. **Fonctionnement** : Le Comité de direction se réunit au minimum une (1) fois par mois, à la suite d'une convocation transmise par courriel. Les réunions peuvent être tenues en visioconférence ou en présentiel.

Deleted: 4

3.2. COMITÉ AVISEUR EXTERNE

3.2.1. **Composition** : Le Comité aviseur externe est composé d'un nombre minimal de cinq (5) membres et maximal de sept (7) membres. Il est constitué des personnes externes au Réseau (non-membres), ainsi qu'un représentant des membres étudiants du Réseau.

Deleted: Ces individus sont choisis en fonction de leur domaine d'activité, de la qualité de leur expertise scientifique et de leur représentativité des milieux de recherche canadiens, américains et internationaux. ...

3.2.2. **Nomination:** Ces individus sont choisis en fonction de leur domaine d'activité, de la qualité de leur expertise scientifique et de leur représentativité des milieux de recherche canadiens, américains et internationaux et sont nommés par le Comité de direction.

Formatted: Font: Bold

3.2.3. **Mandat :** Le Comité aviseur externe est chargé de fournir des orientations stratégiques, des conseils scientifiques et techniques, des bonnes pratiques et des recommandations sur l'orientation du Réseau, ainsi que sur l'ensemble de son infrastructure et de ses activités. En particulier, il sera appelé à évaluer annuellement le positionnement du RTSA par rapport au paysage national et international.

Deleted: 2

3.2.4. **Durée du mandat** : Les membres du Comité aviseur externe sont invités à servir pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Toutefois, malgré ce qui précède, compte tenu du financement octroyé pour leur participation, le mandat du membre étudiant(e) est d'une durée d'un (1) an, renouvelable une fois.

Deleted: 3

3.2.5. **Fonctionnement** : Le Comité aviseur externe se réunit une (1) fois par an et, au besoin, à la demande de la direction. Les rapports du Comité aviseur externe sont remis au Comité scientifique et au Comité de direction qui peuvent, à leur discrétion, les transmettre aux FRQ et autres partenaires du Réseau.

Deleted: 4

3.3. COMITÉ D'ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ

3.3.1 **Composition** : Le Comité d'engagement auprès de la communauté est composé d'un nombre maximal de neuf (9) membres, et est constitué de membres partenaires du RTSA, un membre régulier du RTSA, un membre de l'équipe de gestion du RTSA et un(e) membre étudiant(e) du RTSA.

Deleted: P

Deleted: (provenant d'organisations fournissant des services/ressources à la communauté)

3.3.2. **Nomination**: Les membres du Comité d'engagement auprès de la communauté sont nommés par le Comité de direction.

Formatted: Font: Bold

Formatted: Font: Not Bold

3.3.3. **Mandat** : Le Comité d'engagement auprès de la communauté a été mis sur pied pour veiller à ce que les parties prenantes de la communauté de l'autisme et des conditions neurodéveloppementales soient représentées dans la gouvernance du réseau.

Deleted: 2

Le Comité d'engagement auprès de la communauté a comme mandat de :

- Conseiller et offrir ses recommandations sur les orientations stratégiques du RTSA afin que le Réseau bénéficie de l'apport d'une diversité de perspectives issues des communautés concernées par l'autisme et les conditions neurodéveloppementales.
- Servir de forum de discussion pour s'assurer que les orientations et les activités scientifiques du RTSA demeurent en phase avec les besoins de la communauté.
- Conseiller le RTSA sur ses priorités et ses activités en lien avec la communauté.
- Promouvoir l'engagement et la contribution des membres du RTSA, en particulier ses membres partenaires, du grand public, et d'autres parties prenantes clés dans les programmes et activités du Réseau.
- Partager et faire connaître les programmes et les activités du RTSA au sein de son propre réseau.
- Renforcer et soutenir la collaboration entre le RTSA et les organisations communautaires et les autres partenaires.

Deleted: P

3.3.4. **Durée du mandat** : Les membres du Comité d'engagement auprès de la communauté sont invités à servir pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable. Toutefois, malgré ce qui précède, compte tenu du financement pour leur participation, le mandat du membre étudiant(e) est d'une durée d'un (1) an, renouvelable une fois.

Deleted: 3

Deleted: une fois

3.3.5. **Fonctionnement** : Le Comité d'engagement auprès de la communauté se réunit aux deux (2) mois, ou plus fréquemment au besoin. Les réunions peuvent être tenues en visioconférence ou en présentiel.

Deleted: 4

3.4. COMITÉ SCIENTIFIQUE

3.4.1. **Composition** : Le Comité scientifique est composé d'un nombre minimal de quinze (15) membres et maximal de vingt-cinq (25) membres. Il comprend le (la) directeur(ice), le (la) co-directeur(ice) du Réseau, les responsables d'axes (1-3 membres par axe), les responsables des ressources communes (incluant des membres représentant les plateformes de recherche, programmes et initiatives), et un représentant des membres étudiant(e)s du Réseau.

3.4.2. **Nomination** : Les membres du Comité scientifique sont nommés par le Comité de direction et peut faire l'objet d'appel de candidatures au besoin.

3.4.3. **Mandat** : Le Comité scientifique du RTSA est chargé de contribuer à la planification et à la mise en œuvre du plan d'action stratégique du Réseau. Son mandat comprend, entre autres, les activités suivantes :

- Garantir le respect des orientations scientifiques du Réseau et de ses axes, tels que définis dans le plan stratégique.
- Encourager la création d'activités scientifiques et promouvoir les échanges et la collaboration au sein du Réseau, à travers d'autres comités et groupes de travail.
- Développer des stratégies pour encourager la dissémination et l'usage des ressources communes et plateformes du Réseau.
- Participer à l'évaluation scientifique et au suivi des initiatives structurantes et des ressources communes.

3.4.4. **Durée du mandat** : Les membres du Comité scientifique sont invités à servir pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une fois. Toutefois, malgré ce qui précède, compte tenu du financement octroyé pour leur participation, le mandat du (de la) membre étudiant(e) est d'une durée d'un (1) an, renouvelable une fois.

3.4.5. **Fonctionnement** : Le Comité scientifique se réunit au minimum cinq (5) fois par année. Il détermine le lieu et la date de ses réunions. Les membres du Comité scientifique peuvent se faire remplacer aux réunions. Des sous-groupes de travail seront également constitués et feront appel à certains membres du Comité scientifique, en fonction de leur expertise spécifique.

Deleted: a direction du Réseau

Formatted: Font: Bold

Deleted: , puis la composition globale du comité est approuvée par les membres du Réseau, lors de l'Assemblée annuelle....

Deleted: 2

Deleted: 3

Deleted: 4

3.5. ASSEMBLÉE DES MEMBRES

3.5.1. **Composition** : L'Assemblée des membres est composée de tous les membres du Réseau, qu'ils soient votants ou non-votants. Toutefois, seuls les membres votants participent à la prise de décision (voir 3.5.3 et 4.3.2).

3.5.2. **Mandat des membres** : Chaque membre du Réseau a pour mandat de :

- Partager son avis sur les axes de recherche, ressources communes, et programmes du Réseau pour améliorer leur accès et leur utilisation par tous les membres.
- Participer aux rencontres du Réseau.

Deleted: 3

- Bénéficier des privilèges et respecter les responsabilités des membres tels que décrits à la section 4.3.

3.5.3. Responsabilités des membres votants : Lors de l'Assemblée des membres, les membres votants sont responsables de :

- Entériner les nominations du (de la) directeur(ice) et du (de la) co-directeur(ice) lors d'un changement de direction.
- Entériner les nominations des membres du Comité de direction.
- Approuver annuellement les grandes orientations, les stratégies prioritaires et les orientations budgétaires du Réseau.
- Entériner les statuts, les règlements de la charte et leurs modifications.
- Approuver le rapport de progrès de mi-parcours envoyé aux FRQ par le Réseau.

Deleted: Valider

3.5.4. Fonctionnement de l'Assemblée des membres : L'Assemblée des membres se réunit une (1) fois par année (en personne ou virtuellement) et la rencontre est convoquée par le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) du Réseau, qui président l'Assemblée. Sur demande du deux-tiers des membres votants, une assemblée extraordinaire peut être organisée. Le quorum est atteint lorsque 20% des membres votants sont présents (en personne ou virtuellement). Les décisions nécessitant un vote sont prises à la majorité des voix. Les membres votants peuvent voter en personne ou par voie électronique. Le (la) directeur(ice) et le (la) co-directeur(ice) ont le droit de vote.

3.5.5. Vote électronique: Dans certaines circonstances, il est possible qu'un vote électronique soit tenu pour entériner certaines décisions. Pour les fins d'un vote électronique, le quorum est atteint lorsque 20% des membres votants ont procédé au vote.

Formatted: Font: Bold

Formatted: Font: Bold

3.6. AUTRES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL AD HOC

Selon les besoins, des comités et groupes de travaux ad hoc peuvent être constitués par le Comité de direction afin d'aborder certaines thématiques en lien avec la planification et programmation scientifique du réseau.

4. MEMBRES

4.1. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

4.1.1. Admissibilité : Toute personne impliquée ou intéressée par la recherche au Québec en ACN ou dans tout autre domaine qui y est relié, peut soumettre une demande d'adhésion, selon les catégories présentées ci-dessous.

4.1.2. **Adhésion** : Les personnes admissibles peuvent soumettre une demande d'adhésion, à tout moment, par le biais d'un formulaire sur le site internet du Réseau. Les demandes d'adhésion sont évaluées selon les qualifications du demandeur dépendamment des catégories visées, et selon les directives du Comité de direction.

4.1.3. **Période de référence** : La période de référence relative au statut de membre sera du 1er mai au 30 avril de chaque année.

4.1.4. **Durée de l'adhésion** : Le statut de membre demeure valide durant l'entièreté de la période de référence applicable. À la fin de cette période de référence, un renouvellement du statut sera offert à tous les membres du Réseau.

4.1.5. **Renouvellement** : Afin de conserver une liste de membre à jour, un formulaire de renouvellement sera envoyé par le Réseau à la fin de la période de référence (généralement en avril), afin que les membres puissent renouveler leur statut 4.1.6. **Changement de statut** : Si un changement de circonstances le requiert (e.g. membre n'est plus étudiant, ou n'est plus un chercheur correspondant aux critères d'adhésion), un membre peut demander un changement de statut en contactant le Réseau.

4.1.7. **Fin de l'adhésion** : Le non-renouvellement du statut de membre ou l'absence de toute activité scientifique ou de contribution active au sein du Réseau (autodéclaré au renouvellement) durant la période de référence précédente peut entraîner la fin de l'adhésion (un membre dont l'adhésion a pris fin devra se réinscrire). Un membre peut aussi mettre fin à son adhésion à tout moment, en contactant le Réseau.

Deleted: le

Deleted: des membre

Deleted: s est renouvelé annuellement à la fin de la période de référence (un formulaire de reconduction du statut sera envoyé par le Réseau au mois d'avril). ¶

4.2. CATÉGORIES DE MEMBRES

4.2.1. **Membre régulier** : Un membre régulier est un (une) chercheur(euse) oeuvrant au Québec dans la thématique du Réseau et répondant aux critères des statuts 1 à 4 en recherche, (chercheur(euse) universitaire, chercheur(euse) universitaire clinicien(ne), chercheur(euse) de collège, gouvernemental, milieu de pratique, etc.) détaillés dans les Règles générales communes des FRQ. Les membres régulières et réguliers sont activement impliqués dans les activités scientifiques du Réseau.

4.2.2. **Membre partenaire** : Un membre partenaire est une personne sans statut de chercheur (tel que défini aux Règles générales communes), mais possédant une expertise ou un savoir expérientiel en lien direct avec les activités du Réseau, qui lui permet d'y apporter une contribution active et significative. Cette catégorie comprend par exemple, des intervenants tels que les cliniciens, le personnel de recherche, les professionnels, les gestionnaires, les membres de la classe politique, les personnes autistes ou ayant une autre condition neurodéveloppementale, les parents ou tout autre membre de la communauté.

Deleted: ,

4.2.3. **Membre étudiant** : Un membre étudiant est une personne inscrite à un programme de formation universitaire dans un établissement universitaire québécois ou une personne qui répond au statut de stagiaire de recherche postdoctorale, tel que décrit dans les Règles générales communes des FRQ, et qui effectue sa formation dans un établissement universitaire au Québec. Pour être admissible au statut de membre, l'étudiante ou l'étudiant doit également être engagé(e) dans des activités de recherche.

4.3. PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

4.3.1. **Participation à l'Assemblée des membres** : L'Assemblée des membres est ouverte à tous les membres du Réseau et tous les membres peuvent y prendre parole et soulever des questions. Cependant, seuls les membres ayant acquis le droit de vote ('membres votants' - voir section 4.3.2.) peuvent statuer sur les éléments soumis à un vote.

4.3.2. **Droit de vote** : Les membres du Réseau peuvent être votants ou non-votants. De manière générale, les membres votants sont ceux désirant participer activement à la gouvernance du Réseau et à la prise de décision lors de l'assemblée annuelle. Les membres non-votants retiennent tous les privilèges associés à leur catégorie (voir 4.3.4 et 4.3.5), mais choisissent de ne pas activement s'impliquer dans les questions de gouvernance.

Toutes les catégories de membres sont éligibles à l'obtention du droit de vote.

Un membre est éligible au droit de vote lorsqu'il ou elle remplit les conditions suivantes:

- Remplit les conditions d'adhésion comme membre du Réseau;
- A été membre du Réseau pendant la période de référence précédente ;
- ☐
- Le membre désire devenir un membre votant (ce choix peut être révisé en contactant le Réseau).

Les membres éligibles à acquérir le droit de vote seront invités à choisir s'ils veulent devenir membre votant dans leur formulaire annuel de renouvellement de statut de membre.

4.3.3. **Disposition transitoire** : Historiquement, seuls les membres réguliers du Réseau avaient le droit de vote. Ce droit de vote sera automatiquement maintenu pour l'année de référence 2025-2026 et sera ensuite renouvelé selon les modalités prévues sous 4.3.2. Pour les membres partenaires et étudiants, le droit de vote pourra être acquis lors du renouvellement annuel suivant l'adoption de cette version de la Charte.

4.3.4. **Privilèges de tous les membres** : Tous les membres du Réseau, sans égard à leur catégorie, ont les privilèges suivants :

- Participer à l'Assemblée de membres ;
- Recevoir les communications du Réseau ;
- Contribuer à la vitalité du Réseau ;
- Collaborer aux activités de planification et d'évaluation du Réseau en fournissant les informations demandées par ce dernier ;
- Accéder à des fonctions administratives au sein du Réseau, tel que siéger sur le Comité de direction ou scientifique.

4.3.5. **Privilèges additionnels par catégorie de membres** : Certains privilèges supplémentaires sont offerts en fonction de la catégorie et des droits de vote des membres. Veuillez consulter le site web du Réseau pour plus de détails : <https://rtsa-tacc.com/fr/a-propos/>

4.3.6. **Responsabilité des membres** :

Formatted: Font: +Body (Calibri)

Formatted: Font: (Default) +Body (Calibri), 10 pt, Font color: Auto

Deleted: A été actif au sein du Réseau pendant la période de référence précédente (par actif, on entend une participation (présence ou planification) à un événement, une conférence, un comité, un groupe de travail, ou une autre activité justifiée) ;

- Lorsqu'applicable et selon le contexte, dans le cadre de leurs activités de recherche qu'elles se déroulent au sein ou à l'extérieur du Réseau, il est attendu des membres du Réseau qu'ils(elles) s'engagent à respecter les éléments suivants : les principes, règles, normes et directives en matière d'éthique de la recherche et de la conduite responsable en recherche, incluant notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ : <https://frq.gouv.qc.ca/politique-sur-la-conduite-responsable-en-recherche/>
- Participent de manière authentique et significative aux activités du réseau en lien avec sa mission et objectifs scientifiques.

Deleted: D

Deleted: ,

4.3.8. **Politique et règlement du Réseau** : Les membres s'engagent à prendre connaissance des politiques, règlements et stratégies adoptés par le Réseau, et les respecter lorsqu'applicable à leurs activités en lien avec le Réseau.

Deleted: également à respecter

Deleted: toutes les

Deleted: et validés par l'Assemblée des membres

Deleted: r

5. STRUCTURE SCIENTIFIQUE

Le Réseau comporte des axes de recherche, des ressources communes, programmes et initiatives.

5.1. AXES DE RECHERCHE

5.1.1. Le Réseau comporte sept (7) axes de recherche. Un ou plusieurs responsables pour chaque axe est (sont) nommé(s) par le Comité de direction et les membres réguliers du Réseau peuvent s'identifier à un ou plusieurs axes en fonction de leurs intérêts de recherche :

- **Génomique** : cet axe identifie et caractérise les facteurs génétiques qui sous-tendent l'autisme ou les autres conditions neurodéveloppementales en utilisant les approches génomiques telles que le séquençage de prochaine génération et les technologies connexes.
- **Modèles cellulaires et animaux** : cet axe produit et étudie des modèles cellulaires et animaux de mutations génétiques associées à l'autisme ou aux autres conditions neurodéveloppementales, en mettant l'accent sur ceux qui affectent la connectivité du cerveau.
- **Neuroscience** : cet axe identifie les marqueurs de risque, de plasticité et de connectivité, etc. de l'autisme et leur impact sur le développement du cerveau humain.
- **Cognition, comportement et santé mentale** : cet axe se concentre sur les profils perceptifs et cognitifs de l'autisme, ou des autres conditions neurodéveloppementales, et sur la façon dont ils peuvent alimenter les programmes d'intervention.
- **Science de la mise en œuvre** : cet axe vise à étudier les mécanismes sous-jacents du développement des personnes autistes ou ayant une autre condition neurodéveloppementale, afin de mener à la conception et évaluation d'interventions et de mesures de soutien.
- **Déterminants sociaux** : cet axe se penche sur l'examen du rôle des facteurs géographiques, ethniques, sociaux et économiques sur des facteurs tels la prévalence, l'état de santé et la qualité de vie des personnes autistes ou ayant une autre condition neurodéveloppementale.
- **Systèmes de santé apprenants et laboratoires vivants** : cet axe intersectoriel examine le rôle des systèmes de santé apprenants et laboratoires vivants dans l'intégration des données

probantes et des meilleures pratiques dans les milieux de soins, d'éducation ou communautés.

5.2. ACTIVITÉS DE RECHERCHE

5.2.1. Un aperçu des activités scientifiques (ressources communes, programmes et initiatives), motivées par le plan stratégique du RTSA, est disponible sur son site web : <https://rtsa-tacc.com/fr/a-propos/>

6. SOUTIEN FINANCIER ET PROCÉDURES APPLICABLES

6.1. Suivant les objectifs établis dans son plan stratégique, le Réseau soutient, gère et finance un nombre d'activités telles que : colloques, projets pilotes, développement de plateformes, achat, entretien ou développement d'outils, activités de formation, soutien à l'implication étudiante au sein des activités du Réseau, etc.

6.2. Le Comité de direction s'assure de mettre en place des processus transparents afin de prévoir l'accès à des ressources, par ses membres (e.g. appels à soumission, programmes de soutien aux étudiants), selon les règles prévues au Principes directeurs de gestion et de gouvernance des Réseaux thématiques (version avril 2024).

6.3. Le Comité de direction peut aussi recevoir des demandes de soutien, provenant directement de ses membres ou partenaires. Ces demandes sont traitées par l'équipe de gestion du Réseau et évaluées par le Comité de direction, selon les critères applicables au type de demande soumise.

6.4. La nature et les objectifs de ces activités de même que les modes de se conforment aux [Principes directeurs de gestion et de gouvernance des Réseaux thématiques](#) (version avril 2024).

Deleted: faciliter un accès équitable

Deleted: aux

Deleted: différents types de

Deleted: t

7. CONFLITS D'INTÉRÊTS

7.1. La [Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec \(FRQ\)](#) définit le conflit d'intérêts comme suit: "Un conflit d'intérêts peut concerner un individu (conflit personnel) ou un établissement (conflit institutionnel). L'individu ou l'établissement se trouve en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent lorsque ses intérêts entrent en conflit avec ses responsabilités et /ou ses devoirs. L'individu (ou l'établissement) en situation de conflit d'intérêts risque de voir réduite sa capacité de faire preuve d'objectivité dans la prise de décision, à tout le moins en apparence, ce qui peut soulever des questions quant à son intégrité. Les conflits d'intérêts peuvent, entre autres, être de nature financière, politique, idéologique ou professionnelle. Ils peuvent se rapporter à l'établissement, à l'individu, aux membres de la famille, à des amis ou à des associés professionnels — présents, passés ou futurs."

7.2. La direction du Réseau, les membres des différents comités de gouvernance, l'équipe de gestion du Réseau, tout membre du Réseau impliqué(e) dans un processus d'évaluation, ainsi que toute personne recevant une aide financière du Réseau doivent éviter de se placer dans une situation de

conflits où leurs intérêts personnels risquent de s'opposer à ceux du Réseau. Plus particulièrement, ces personnes doivent:

- Exercer leur rôle de manière intègre, impartiale et en toute confidentialité lorsqu'ils siègent sur un comité du Réseau;
- Faire preuve de la plus grande transparence au regard de leurs intérêts susceptibles d'influencer la prise de décision ou pouvant donner l'apparence que ce soit le cas;
- Faire passer les intérêts du Réseau avant les leurs ou avant ceux de toute autre personne, et ne pas utiliser le financement lié ou octroyé par le Réseau à des fins autres que celles liées aux activités du Réseau;
- Ne pas utiliser ou divulguer, sans autorisation, une information acquise dans le cadre de leurs fonctions, pour favoriser leurs intérêts personnels ou ceux de toute autre personne;
- Divulguer sans délai au Comité de direction ou, lorsqu'applicable, au président du comité sur lequel ils siègent, tout conflit d'intérêt dans lequel ils pourraient se trouver et s'abstenir de participer aux délibérations sur la décision faisant l'objet du conflit d'intérêt;
- Agir de bonne foi, avec prudence et diligence, avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt du Réseau.

7.3. Les membres sont tenus de respecter les dispositions relatives aux conflits d'intérêts de la [Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec \(FRQ\)](#).

7.4. Toute situation nécessitant la prise de mesure afin de gérer un conflit d'intérêt sera prise en charge conformément à la section 8 'Gestion des conflits'.

8. RÉSOLUTION DE CONFLITS

8.1. Toute situation conflictuelle au sein du Réseau ainsi que les situations de conflits d'intérêts, doivent être portée à l'attention de la direction et seront examinées rapidement par le Comité de direction, qui prendra les mesures nécessaires pour régler le conflit ou, lorsqu'applicable, mitiger et gérer le conflit d'intérêt.

8.2. Si le conflit, ou conflit d'intérêts, perdure malgré les mesures prises ou si le conflit, ou conflit d'intérêt, concerne la direction ou le Comité de direction, un comité ad hoc spécial sera constitué afin de recommander des solutions. Ces recommandations seront finales, sans appel, et devront être entérinées par le Réseau. Les membres de ce comité ad hoc spécial seront nommés par le Comité scientifique et devront comprendre trois (3) individus dont: un (1) membre représentant du Comité scientifique, (1) membre représentant du Comité d'engagement de la communauté et (1) membre étudiant(e) du Réseau.

9. DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. **Préséance de la Charte :** La Charte du Réseau a été développée en s'inspirant des [Principes directeurs de gestion et de gouvernance des Réseaux thématiques](#) (version avril 2024). En cas de divergence entre les *Principes directeurs de gestion et de gouvernance des Réseaux thématiques* et la Charte, la Charte a préséance.

9.2. Dispositions transitoires et entrée en vigueur: Le Réseau a adopté une première version de sa Charte en 2018. Les dispositions de la version de 2018 demeurent en vigueur, jusqu'à ce que la nouvelle version soit adoptée par l'Assemblée de membres. Les modifications adoptées entreront en vigueur le 1er juin 2025.

Résultats des votes électroniques à la suite de l'Assemblée des membres 2025 du RTSA

À la suite de l'Assemblée des membres du 27 mai 2025, et en raison de l'absence de quorum, un vote électronique a été tenu afin d'entériner les propositions présentées et discutées lors de ladite assemblée.

Proposition no.1

Il est proposé d'adopter les orientations et stratégies prioritaires du RTSA, ainsi que les orientations budgétaires, telles que présentées lors de l'assemblée des membres du réseau, le 27 mai 2025.

Votes « pour »	27
Votes « contre »	1

Proposition no. 2

Il est proposé d'approuver la nomination des membres du Comité de direction du RTSA, incluant :

- Mayada Elsabbagh (Directrice RTSA)
- Mélanie Couture (Co-directrice RTSA)
- Martine Habra (Équipe de gestion RTSA)
- Thomas Renne (Membre étudiant RTSA)
- *Membre régulier RTSA -poste vacant (à confirmer)*
- *Coordonnateur(ice) -poste vacant (à confirmer)*

Votes « pour »	28
Votes « contre »	0

Proposition no. 3

Il est proposé d'approuver les mises à jour de la Charte du RTSA (2025), telles que présentées et discutées lors de l'assemblée des membres du réseau, le 27 mai 2025 et décrites dans le document Charte RTSA 2025.

Votes « pour »	28
Votes « contre »	0